

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010****SOMMAIRE**

<i>Madame le Maire</i> .....	5
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	5
<i>Madame le Maire</i> .....	5

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 29 NOVEMBRE 2010..... 6**

<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Marc THEBAULT</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Alain BAUDIN</i> .....	17
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	18
<i>Alain BAUDIN</i> .....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Alain BAUDIN</i> .....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	19

**APPROBATION DU PACTE COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011..... 20**

<i>Madame le Maire</i> .....	26
<i>Marc THEBAULT</i> .....	26
<i>Madame le Maire</i> .....	27
<i>Marc THEBAULT</i> .....	27
<i>Alain BAUDIN</i> .....	28
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	29
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	29
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	30
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	31
<i>Alain BAUDIN</i> .....	31
<i>Frank MICHEL</i> .....	31
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	32
<i>Alain BAUDIN</i> .....	32
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	32
<i>Marc THEBAULT</i> .....	33
<i>Christophe POIRIER</i> .....	34
<i>Alain BAUDIN</i> .....	34
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	35
<i>Madame le Maire</i> .....	35

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU CAPTAGE DE CHAT PENDU ..... 37**

<i>Marc THEBAULT</i> .....	38
<i>Madame le Maire</i> .....	38
<i>Nicole GRAVAT</i> .....	38

**VOEU ELECTRICITE ..... 39**

<i>Madame le Maire</i> .....	40
<i>Marc THEBAULT</i> .....	40
<i>Madame le Maire</i> .....	40
<i>Marc THEBAULT</i> .....	40
<i>Frank MICHEL</i> .....	40
<i>Madame le Maire</i> .....	40
<i>Alain BAUDIN</i> .....	41
<i>Madame le Maire</i> .....	41

**CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN (ZDE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIORT ..... 42**

<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	45
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	45
<i>Frank MICHEL</i> .....	46
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	47
<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	47
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	48
<i>Frank MICHEL</i> .....	48
<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	48
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	49
<i>Madame le Maire</i> .....	49

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10/12/2010**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU
- M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON
- M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nicole GRAVAT
- Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU
- M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD
- M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE
- M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Gaëlle MANGIN
- Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA
- Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN
- Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** M. Christophe POIRIER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frank MICHEL
- Josiane METAYER donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Julie BIRET donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

- M. Amaury BREUILLE

***Conseillers :***

- M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil municipal, adresser nos témoignages d'amitié à Amaury BREUILLE, dont le père est décédé il y a quelques jours.

*Sylvette RIMBAUD*

Je voudrais intervenir avant que ce Conseil municipal ne débute. L'ancienne municipalité conduite par Alain BAUDIN avait mis, au fronton de la Mairie, une affiche concernant Florence AUBENAS, enlevée en 2005 en Irak et Ingrid BETANCOURT, enlevée en 2002 en Colombie par les forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Ce soir, je sollicite une initiative citoyenne et un soutien en faveur des journalistes, Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER, et leurs accompagnateurs GHULAM, MOHAMMED, et SATAR, par une affiche en fronton de Mairie. Par définition innocents, ces hommes sont privés de liberté et détenus depuis maintenant 346 jours, ils ont risqué leur vie pour affronter la population du monde, et c'est bien le moins que l'on puisse faire pour eux et leur dire qu'à l'instar de beaucoup de villes en France, Niort pense à eux.

*Madame le Maire*

Merci Madame RIMBAUD. Merci de rappeler la détention de ces deux journalistes, nous avons, effectivement, réfléchi à mettre une affiche au fronton de la Mairie. Nous ne l'avons pas fait car nous pensons qu'il serait important de pouvoir mettre une affiche pour tous les détenus, qui sont retenus de cette façon-là. C'est la raison pour laquelle nous l'avons mis sur notre site de la Ville de Niort. Il y a ces deux journalistes et il y en a beaucoup d'autres, mais nous pensons à eux bien entendu, nous les avons dans notre cœur, nous souhaitons qu'ils soient libérés le plus tôt possible. Malheureusement, il n'y a pas qu'eux deux, alors soit nous tapissons le fronton, est-ce que c'est la solution ? Soit nous mettons comme on l'a fait, un message de soutien sur le site de la Ville, pour rappeler en permanence que des prisonniers sont retenus de cette façon-là en faisant leur travail, ce qui est tout simplement inadmissible. Voilà les raisons pour lesquelles nous n'avons pas mis d'affiche au fronton de la Mairie.

Merci en tous cas pour eux, je pense qu'ici même, tout le Conseil municipal réuni, pense à eux en permanence et que nous avons aussi une pensée pour tous les autres.

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

n° D20100501

**DIRECTION DES FINANCES****APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES  
DU 29 NOVEMBRE 2010**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le rapport de la CLETC en date du 29 novembre 2010,

Vu la Loi de Finances 2010 et notamment son article 77, qui modifie les conditions de révision de l'Attribution de Compensation versée par un EPCI à ses communes membres,

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 29 Novembre 2010 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ce rapport porte notamment sur les transferts de charges. Il prévoit la neutralisation des charges nettes concernant le Tourisme et les Eaux Pluviales pour l'année 2010, qui seront prises en charge par la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport et les annexes de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 29 Novembre 2010 pour l'année 2010.

- Prendre acte du montant net global des transferts de l'ensemble des communes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**



## **TRANSFERTS DE CHARGES 2010**

Rapport  
de la Commission Locale d'Evaluation  
des Transferts de Charges

**LUNDI 29 NOVEMBRE 2010**

**TABLE DES MATIERES**

	<b>Page</b>
<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>	
<b>a) Membres des Conseillers Municipaux</b>	<b>4</b>
<b>b) Membres du bureau</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT</b>	<b>6</b>

## TRANSFERTS DE CHARGES 2010

--

Par arrêté préfectoral du 20.12.1999 la Communauté d'Agglomération a été créée et son périmètre a été étendu par arrêté préfectoral du 9 Mai 2000.

Elle comprend les communes membres désignées ci-après :

AIFFRES	ROCHÉNARD (La)
AMURÉ	SANSAIS
ARCAIS	SCIECQ
BESSINES	SAINT-GELAIS
BOURDET (Le)	SAINT-GEORGES-DE-REX
CHAURAY	SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
COULON	SAINT-MAXIRE
ÉCHIRÉ	SAINT-RÉMY
ÉPANNES	THORIGNY-SUR-LE-MIGNON
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	USSEAU
MAGNÉ	VALLANS
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	VANNEAU-IRLEAU
NIORT	VILLIERS-EN-PLAINE
PRIAIRE	VOUILLÉ
PRIN-DEYRANCON	

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération de NIORT.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION (Délibération du 19 Octobre 2009)

### a) Membres des conseils municipaux

,AIFFRES	Francis THIBAUDAULT
AMURÉ	Claude RICHARD
ARCAIS	
BESSINES	Jacques MORONVAL
BOURDET (Le)	Nathalie LAABBASSI
CHAURAY	Jean-Pierre BOUTHILLIER
COULON	Jacques GUILLOTEAU
ÉCHIRÉ	Jacky AUBINEAU
ÉPANNES	Martine COLUMEAU
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Philippe REY
MAGNÉ	Bernard ADAM
MAUZÉ-SUR-LE MIGNON	Michel GUIGNARD
NIORT	Alain PIVETEAU
PRIAIRE	Jean-François DUSSOUS
PRIN-DEYRANCON	Christian MORISSET
ROCHÉNARD (La)	Lionel COUTINOT
SANSAIS	Philippe BEAUFORT
SCIECQ	Hervé GOURDIEN
SAINT-GELAIS	Emilienne DESENFANT
SAINT-GEORGES-DE-REX	Paul FONTANA
SAINT-HILAIRE-LA- PALUD	Dominique PERRAULT
SAINT-MAXIRE	Brigitte FERRU
SAINT-RÉMY	Gilles BILLON
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON	Patrice VIAUD
USSEAU	Suzette POUPIN
VALLANS	Michel HALGAN
VANNEAU- IRLEAU	Jean-Claude BOURDEAU
VILLIERS-EN-PLAINE	Didier DAVID
VOUILLÉ	Alain MEMIN

**b) Membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération de NIORT :**

AIFFRES	Alain MATHIEU
AMURÉ	Jean-Jacques GUILLET
ARCAIS	Joël BOURCHENIN
BESSINES	Gilbert BARANGER
BOURDET (Le)	Jean-Luc CLISSON
CHAURAY	Jacques BROSSARD
COULON	
ÉCHIRÉ	Thierry DEVAUTOUR
ÉPANNES	Dominique VALLEE
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	Brigitte COMPETISSA
MAGNÉ	Patrick MORIN
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	Jean-Luc MORISSET
NIORT	Geneviève GAILLARD
	Pascal DUFORESTEL
	Bernard JOURDAIN
PRIAIRE	Marie-Christelle BOUCHERY
PRIN-DEYRANCON	Jacques MORISSET
ROCHÉNARD (La)	Sylvie DEBOEUF
SANSAIS	Rabah LAÏCHOUR
SCIECQ	Nicole DAVID
SAINT-GELAIS	Jean-Michel TEXIER
SAINT-GEORGES-DE-REX	René MATHE
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	Olivier MARIE
SAINT-MAXIRE	Christian BREMAUD
SAINT-RÉMY	Elisabeth MAILLARD
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON	Gérard GIBALT
USSEAU	Gilbert GOLAZ
VALLANS	Joël MISBERT
VANNEAU-IRLEAU	Robert GOUSSEAU
VILLIERS EN-PLAINE	Alain PARROT
VOUILLÉ	Stéphane PIERRON

*Évaluation des transferts  
de charges*

PROCES-VERBAL

## I – EVALUATION DES TRANSFERTS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010

### 1) RAPPEL DES PRINCIPES COMMUNAUTAIRES

La mise en œuvre du pacte communautaire adopté le 13 décembre 2004 s'inscrit dans le respect des principes généraux qui ont guidé les relations financières entre la CAN et ses communes membres.

- Transferts ou retransferts s'opèrent dans le cadre du budget contraint, c'est-à-dire de neutralité pour les budgets respectifs de la CAN et de ses 29 communes membres. La ressource affectée suit la charge.

### 2) REGLES APPLICABLES A L'EVALUATION DES NOUVEAUX TRANSFERTS

**Rappel :** Pour les compétences transférées, la CAN prend en compte les données budgétaires et comptables transmises par les communes et relatives au dernier Compte Administratif connu, par une estimation des charges transmises par ces derniers.

Les charges transférées en 2010 et évaluées par la présente Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) concernent :

- Le Tourisme
- La Bibliothèque de VILLIERS-EN-PLAINE
- Les Eaux Pluviales (évaluations 2009)

#### Le Tourisme

La CLETC propose de prendre en compte les chiffres fournis par les communes, dans le cadre de leur Compte Administratif 2009. Les charges ainsi retenues ne concernent que celles prises en compte dans la délibération du 29 Juin 2009 définissant précisément la prise de compétence tourisme.

Par ailleurs, le champ d'intervention exclut toute action relative à un investissement quelle qu'en soit sa nature.

Chaque commune de la CAN conserve la compétence relative à l'animation locale, l'initiative, l'organisation et la promotion de ses manifestations.

Sur demande expresse de communes membres de la CAN, la CAN pourra apporter une aide à la recherche d'une mutualisation des moyens techniques (tables, chaises, véhicules) communautaires et/ ou communaux en accord avec les collectivités concernés.

Il est précisé que le montant de la Taxe de Séjour perçu et à percevoir par la CAN depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 sera intégralement reversé à l'EPIC « OFFICE DU TOURISME DE NIORT – MARAIS POITEVIN – VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE » dûment constitué pour exercer la compétence facultative Tourisme.

Le montant des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 254.256.24€

## La Bibliothèque de VILLIERS-EN-PLAINE

Cette bibliothèque remplit les conditions nécessaires à sa mise à disposition, conformément à la délibération du 13 Décembre 2004, en répondant à l'ensemble des critères suivants :

- Equipement en activité
- Equipement géré par du personnel professionnel
- Local dédié à l'exercice de la lecture publique
- Equipement ouvert à tous les publics.

Elle a donc été reconnue d'intérêt communautaire par délibération du 14 Décembre 2009 et transférée à la CAN à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010. Le montant du transfert s'élève à 39 185,13 €. La commune de Villiers-en-Plaine était déjà en Attribution de Compensation négative .

## Les Eaux Pluviales

S'agissant de la compétence « Eaux Pluviales » les évaluations des charges ont dans un premier temps été calculées conformément au protocole d'accord de financement adopté par la Conseil de Communauté du 26 Juin 2006.

La CLETC 2006 avait fixé pour trois années (2006 à 2008) les participations des communes au financement de cette compétence.

Pour les travaux 2009, le financement s'effectue dans les mêmes conditions que précédemment, avec une évaluation en n+1, selon le montant des travaux réellement constaté. En accord avec les Maires des communes concernées, le financement retenu était les droits à emprunt.

Epannes : 6.825,63 €

Vouillé : 41.055. €

Les travaux pour les autres communes étaient préfinancés selon les modalités déjà en vigueur.

## 2 – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

### 1) LA REGLEMENTATION

La loi de Finances initiale pour 2010, a introduit une nouvelle dérogation en matière de révision des Attributions de Compensation.

Cette disposition, prise dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, prévoit que les E.P.C.I. qui avaient opté pour le régime fiscal de Taxe Professionnelle unique avant le 31 Décembre 2009 et les Conseils Municipaux de leurs communes peuvent, par délibérations concordantes être prises à la Majorité qualifiée. :

- 2/3 des communes représentant la moitié de la population  
ou
  - moitié des communes représentant 2/3 de la population
- procéder à la révision du montant de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Cette disposition s'appuie sur le fait que, même si la compensation des conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle est intégrale, la répartition relative du dynamisme du nouveau panier de recettes peut s'éloigner du pacte financier initial. Elle peut permettre aux EPCI de regagner également des marges de manœuvre.

Les textes précisent que cette révision à la baisse concerne l'ensemble des communes membres de l'EPCI dès lors que la majorité qualifiée est obtenue.

Cette faculté est ouverte pour une durée limitée à cinq ans à compter de la publication de la Loi de Finances initiale pour 2010, soit jusqu'au 30 Décembre 2014.

### REGLES DE REVISIONS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Avant Loi de Finances 2010		Après Loi de Finances 2010	
Sources	Fixation du montant de l'A.C.	Sources	Fixation du montant de l'A.C.
Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	Rapport CLETC ⇒ majorité qualifiée par les Conseils Municipaux. Si irrégularité du rapport CLETC, le Conseil de Communauté doit se prononcer à l'unanimité ou réunir à nouveau la CLETC, puis retour majorité qualifiée.	Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	Rapport CLETC ⇒ majorité qualifiée par les Conseils Municipaux. Si irrégularité du rapport CLETC, le Conseil de Communauté doit se prononcer à l'unanimité ou réunir à nouveau la CLETC, puis retour majorité qualifiée.
Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts	Révision de l'A.C. ⇒ à l'unanimité (tout en suivant le rapport CLETC) - baisse des produits de T.P. -Renouvellement général des Conseils Municipaux (trois ans)	Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts	Révision de l'A.C. ⇒ à l'unanimité (tout en suivant le rapport CLETC) - baisse des produits de T.P. -Renouvellement général des Conseils Municipaux (trois ans)
		Article 77 de la Loi de Finances 2010	Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle : - Majorité qualifiée : - Révision AC/DSC (possibilité 5 ans, s'arrête en 2014) Après 2014, règle de l'unanimité

## 2) UN OUTIL AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Ces dispositions réglementaires sont un élément d'un ensemble complexe de disposition dont l'objectif premier, au delà d'une nécessaire clarification d'un supposé « mille feuille » territorial, reste de libérer les énergies locales.

Afin de garantir une parfaite information des instances concernées, une information large et transparente d'un maximum d'acteurs intéressés, considérant le caractère novateur de la loi de finances 2010, il a été décidé de saisir la CLETC des données de cette refonte ambitieuse du pacte financier territorial qui lie la CAN et ses communes membres.

S'agissant de son pacte territorial financier, la CAN a pris l'initiative de mener, dans une concertation élargie et aboutie, depuis plus d'un an et demi, une réflexion partagée sur le diagnostic et ambitieuse sur ses objectif.

La CAN a anticipé le nouveau cadre réglementaire. Elle se trouve dans la position de pouvoir en tirer, sans contretemps, tout le bénéfice :

- En réinsufflant à son projet de territoire une véritable dynamique ;
- En mettant au service de ce projet les ressources qu'il mérite.

Son projet territorial constitue l'expression d'une vision partagée de l'avenir de l'agglomération. Il s'agit donc de réaffirmer les ambitions de notre intercommunalité désireuse de faire du territoire un espace à la fois solidaire, reconnaissant la diversité de ses bassins de vie et équilibré, se montrant respectueux des principes du développement durable.

A l'aune de la mise en œuvre des réformes concernant l'organisation des collectivités locales, la promotion de cette nouvelle « intercommunalité de projets » renvoie à de véritables choix politiques en matière d'aménagement se voulant être à la hauteur des grands défis de demain qui s'imposent à notre territoire.

La CAN se place donc au centre d'un nouveau processus de développement territorial appelant :

- d'une part, à un déploiement approfondi de ses compétences ;
- et d'autre part, à une gestion mutualisée des services en direction de nos communes.

Charge alors à la CAN d'apporter, à l'appui de démarches d'anticipation et en synergie avec les territoires voisins porteurs d'intérêts partagés, les réponses publiques adaptées à ces enjeux majeurs.

C'est dans ce cadre et à l'appui d'une concertation souhaitée, que la CLETC prend connaissance des Projets « Politique et de Solidarité financière pour la période 2010-2014. »

**Madame le Maire**

Cette délibération est rendue obligatoire par la loi des finances 2010, et vous avez eu l'occasion de participer au débat sur le sujet au niveau de la Communauté d'agglomération. Vous avez un certain nombre de représentants qui sont présents. Alain PIVETEAU, souhaitez-vous dire quelque chose sur le sujet ? Non ? Je crois que tout est expliqué dans la délibération. L'essentiel, comme vous l'avez vu, est de ne pas avoir de prélèvement pour l'année 2010 sur le pluvial et le tourisme. Je ne vais pas vous rappeler les débats que nous avons eus depuis l'année dernière, ils aboutiront dans quelques instants à une discussion, sur le pacte financier et le projet territorial de la Communauté d'agglomération. Je pense qu'il y a aussi un propos sur la bibliothèque de Villiers en Plaine, ce qui est important puisqu'elle remplit toutes les conditions nécessaires à sa mise à disposition. Je vous propose d'approuver cette délibération.

**Marc THEBAULT**

J'ai juste une interrogation technique. Est-ce que les sommes concernant les eaux pluviales et le tourisme sont fléchées vers le tourisme et eaux pluviales qui d'ailleurs sont dans le budget général, ou est-ce que ces sommes tombent dans le pot commun ?

**Madame le Maire**

Je crois que ces sommes doivent être fléchées sur les eaux pluviales et le tourisme, mais je ne peux pas vous répondre sur un problème technique de cette nature. Donc, je me renseignerai. Peut-être Alain PIVETEAU le sait-il ?

**Alain PIVETEAU**

Pas avec certitude, mais il y a un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Ce n'est pas une particularité de ces recettes, c'est pour l'ensemble des recettes, c'est un principe de construction budgétaire auquel aucune collectivité locale ne peut échapper. Alors quel est le moyen de suivre l'affectation de ces recettes aux objectifs qui ont été annoncés ? C'est le suivi des dépenses que l'on fait actuellement, sur la présentation du budget, par exemple le tourisme, et la réalisation des opérations en terme d'eaux pluviales. Donc, ce principe de construction n'empêche pas la représentation légitime de suivre l'affectation des crédits.

**Madame le Maire**

Monsieur THEBAULT, nous vérifierons et nous vous dirons tout cela.

**Alain BAUDIN**

Par rapport à la CLETC, il y a un mécanisme qui est simple, c'est à l'instant « t », voir ce que la Ville transfère à l'intercommunalité en fonction des charges qui ont été évaluées sur l'année en cours. Donc, par rapport à cela, je pense que c'est le montant concernant le tourisme à la collectivité qui a été transféré en plusieurs fois et l'intercommunalité prend ensuite à son compte, et c'est la même chose pour les eaux pluviales. Ce dont il faut, effectivement, s'assurer, et je partage votre point de vue, c'est qu'il peut y avoir des évolutions, puisque c'est vrai que dans les différents budgets un certain nombre de choses ont été transférées, et on a vu les évolutions mais ceci dit, en ce qui concerne les eaux pluviales, il me semble qu'il y avait eu un travail de fait au niveau de la collectivité Ville de Niort sur plusieurs années, par rapport à un plan de charge qui avait été planifié, et peu ou prou on était dans une zone à un peu plus de 600 000 euros par an sur cette planification.

**RETOUR SOMMAIRE****Alain PIVETEAU**

Je rappelle la planification dont vous parlez, c'était en 2006 et cela concernait les années 2006, 2007, 2008 et 2009. Il y avait une identification précise des projets de dépenses liée à un mode de calcul, et c'est cela qui a changé c'est ce sur ce quoi il faut insister, ce qui constitue une véritable transformation des règles habituelles de rapports financiers entre communes et CAN. Simplement nous sommes dans un système extrêmement complexe, qui consistait à avoir, en toute objectivité, une apparence de gestion communautaire sur le pluvial en particulier et en fait, ensuite, une différenciation du mode de financement en fonction des communes, celles qui signaient ou non un contrat. Et ensuite, à l'intérieur de celles qui signaient un contrat avec la CAN, ou avait la possibilité de trois modes de financement différents : par emprunt, par autofinancement, etc... C'est un système extrêmement compliqué mais qui au-delà de cette complication, consistait surtout à remettre aux communes, une compétence qui avait été transférée. Le système actuel consiste tout simplement à avoir un financement beaucoup plus simple qui vient de l'agglomération pour les compétences transférées.

**Alain BAUDIN**

Mon propos n'est pas d'apprécier le mode de financement, mais de dire qu'il reposait bien sur les travaux qui étaient planifiés. C'est vrai que chaque commune le faisait en fonction de ses propres prévisions.

**Madame le Maire**

Oui, le système va probablement un peu changer, ça sera fait toujours en accord avec les communes mais la Communauté d'agglomération est en train de prévoir un plan pluriannuel d'investissement pour les eaux pluviales, qui n'est pas encore fini et donc pas encore porté à notre connaissance. Évidemment, nous aurons notre mot à dire lorsque nous aurons le listing de ces opérations, et pour veiller aussi, mais je ne ferai pas ce procès à la CAN, à ce que tout soit fait dans de bonnes conditions. Je sais que dans les débats que nous avons eu jusqu'à présent par exemple pour la protection du Vivier, puisque c'est un point extrêmement chaud, dur, par rapport aux eaux pluviales, ce qui était prévu jusqu'à présent, c'était dix millions d'euros sur dix ans. C'est-à-dire un million d'euros par an. Alors après comment on va le planifier dans le temps ? J'attends cette planification de la Communauté d'agglomération, qui devrait venir dans les semaines qui viennent. Dès qu'on l'aura vous pourrez en avoir connaissance.

**Alain BAUDIN**

Un certain nombre d'entre nous, étaient à la commission générale à Saint Rémy, où il y a eu la présentation du budget principal au niveau de l'intercommunalité pour l'année 2011. Et si on regarde le budget principal pour 2011, dans le camembert qui concerne le fonctionnement au niveau des eaux pluviales, il est de 516 000 euros au niveau de toute l'intercommunalité, dont 277 000 euros de contribution et 139 000 euros pour les conventions d'entretien. Donc, il semblerait que la totalité dans le budget principal soit de 517 000 euros.

**Madame le Maire**

C'est un budget prévisionnel, donc les évolutions sont possibles. Et pour les eaux pluviales, vous le savez bien, il y a des contraintes, des études et un certain nombre de choses à faire. On suivra évidemment avec beaucoup d'intérêt ce qui va se passer et la manière dont la Communauté d'agglomération va porter cette politique.

**Alain PIVETEAU**

Il faut rappeler que sur les deux années précédentes, l'année en cours et l'année d'avant, il n'y a pas eu de prélèvement sur les eaux pluviales de la part de la CAN, il y a eu une sorte de moratoire. Il faut considérer les dépenses annoncées, mais aussi les recettes perçues au regard de ces deux années passées.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

C'est vrai, Monsieur BAUDIN, qu'il y a quand même l'investissement à prendre en compte. Je n'ai plus en tête la somme qui a été dépensée par la CAN pour faire le bassin d'orage du Moulin du milieu, mais ce sont des sommes assez importantes. C'était dans la planification précédente donc la planification qui va suivre ne va pas non plus être mince. Parce que nous avons encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine là, et les travaux vont certainement s'avérer extrêmement longs et compliqués.

PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

n° D20100502

**DIRECTION DES FINANCES****APPROBATION DU PACTE COMMUNAUTAIRE DE  
SOLIDARITE FINANCIERE ET DE L'ATTRIBUTION DE  
COMPENSATION 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi de Finances 2010 et notamment son article 77 prévoyant la modification –jusqu'au 31/12/2014- des conditions d'attribution de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dès lors qu'elles sont approuvées par les Conseils municipaux des Communes de l'EPCI à la majorité qualifiée (accord des 2/3 d'entre eux représentant la ½ de la population ou l'inverse) et par le Conseil de Communauté à la majorité simple.

La Commission Générale de la CAN, réunie le 29/11/2010 s'est vue présenter le « Projet Politique Communautaire 2008-2014 » et les modalités de redéfinition du « Pacte de Solidarité Financière », joint à la présente délibération et permettant, sa mise en œuvre à compter du 1/01/2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre connaissance du « Projet Politique Communautaire » précité ;
- Approuver le « Pacte Solidarité Financière » ;
- Approuver les conditions de révision, dans le cadre de l'article 77 de la Loi de Finances 2010, et du montant de l'AC versée pour 2011 aux Communes et inscrite dans la nouvelle Dotation Communautaire telle qu'elle ressort du tableau ci-joint.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	4

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**La relation financière CAN / communes membres - Mise en plac**  
**SIMULATION EXERCICE 2**

				TOURISME		PLUVIAL		APPROFONDISSEMENT et MUTUALISATION		Participation résultante 2011		Attribution Communautaire avant garantie	
				hypothèse à 300 K€ par an		hypothèse à 1 M€ par an							
				prélèvement x% annuel		prélèvement x% annuel		prélèvement 1,72% annuel		par commune membre		par commune membre	
				/hab		/hab		/hab		/hab			
				hypothèse 300 000 €		hypothèse 1 000 000 €							
				3 223 €		10 742 €		4 235 €		18 259 €		231 428 €	
				0,58 €		1,92 €		0,77 €		3,26 €			
				159 €		531 €		212 €		902 €		11 432 €	
				0,39 €		1,29 €		0,51 €		2,19 €			
				346 €		1 155 €		462 €		1 963 €		24 878 €	
				0,59 €		1,97 €		0,79 €		3,35 €			
				2 544 €		8 479 €		3 390 €		14 412 €		182 671 €	
				1,52 €		5,06 €		2,02 €		6,60 €			
				112 €		373 €		145 €		635 €		8 043 €	
				0,30 €		0,99 €		0,40 €		1,69 €			
				55 653 €		185 511 €		74 168 €		315 332 €		3 956 796 €	
				11,17 €		37,23 €		14,88 €		63,28 €			
				480 €		1 599 €		639 €		2 718 €		34 448 €	
				0,22 €		0,74 €		0,29 €		1,25 €			
				2 691 €		8 969 €		3 586 €		15 246 €		193 234 €	
				0,77 €		2,57 €		1,03 €		4,36 €			
				393 €		1 366 €		523 €		2 225 €		28 197 €	
				0,54 €		1,79 €		0,72 €		3,05 €			
				2 308 €		7 693 €		3 076 €		13 077 €		165 745 €	
				0,85 €		2,83 €		1,13 €		4,82 €			
				3 555 €		11 850 €		4 738 €		20 142 €		255 297 €	
				1,21 €		4,04 €		1,62 €		6,87 €			
				7 219 €		24 065 €		9 621 €		40 906 €		518 470 €	
				2,96 €		9,85 €		3,94 €		16,75 €			
				206 702 €		689 006 €		275 468 €		1 171 176 €		14 844 389 €	
				3,48 €		11,61 €		4,64 €		19,73 €			
				96 €		321 €		128 €		546 €		6 920 €	
				0,76 €		2,53 €		1,01 €		4,30 €			
				1 604 €		5 345 €		2 137 €		9 086 €		115 159 €	
				2,89 €		9,63 €		3,85 €		16,37 €			
				152 €		508 €		203 €		863 €		10 944 €	
				0,35 €		1,17 €		0,47 €		1,96 €			
				1 887 €		6 290 €		2 515 €		10 692 €		135 518 €	
				1,05 €		3,49 €		1,40 €		5,94 €			
				314 €		1 046 €		418 €		1 778 €		22 534 €	
				0,83 €		2,75 €		1,10 €		4,68 €			
				1 879 €		6 265 €		2 505 €		10 649 €		134 969 €	
				1,39 €		4,60 €		1,84 €		7,82 €			
				684 €		2 948 €		1 179 €		5 011 €		63 513 €	
				0,71 €		2,55 €		1,02 €		4,33 €			
				315 €		1 050 €		420 €		1 784 €		22 615 €	
				0,31 €		1,03 €		0,41 €		1,75 €			
				461 €		1 537 €		615 €		2 613 €		33 119 €	
				0,51 €		2,04 €		0,82 €		3,47 €			
				230 €		768 €		307 €		1 305 €		16 546 €	
				0,40 €		1,34 €		0,53 €		2,27 €			
				65 €		227 €		91 €		386 €		4 889 €	
				1,13 €		3,78 €		1,51 €		6,43 €			
				532 €		1 772 €		708 €		3 012 €		38 171 €	
				0,66 €		2,18 €		0,87 €		3,71 €			
				590 €		1 968 €		787 €		3 345 €		42 392 €	
				0,83 €		2,78 €		1,11 €		4,72 €			
				3 827 €		12 758 €		5 101 €		21 687 €		274 873 €	
				4,81 €		16,03 €		6,41 €		27,24 €			
				259 €		862 €		344 €		1 465 €		18 564 €	
				0,17 €		0,56 €		0,22 €		0,95 €			
				1 517 €		5 055 €		2 021 €		8 693 €		108 916 €	
				0,47 €		1,56 €		0,62 €		2,65 €			
Soit en moyenne :				10 345 €		34 483 €		13 786 €		58 614 €		742 919 €	
Avec un écart type de :				39 116 €		130 388 €		52 130 €		221 535 €		2 809 171 €	
Population intercommunale				300 000 €		1 000 000 €		399 805 €		1 699 805 €		21 544 653 €	
102 789 habitants													
(source : INSEE)				3 332 €		11 107 €		4 441 €		18 880 €		239 295 €	
Cumul des 3 flux sur le territoire intercommunal				10 381 €		34 604 €		13 835 €		58 820 €		745 525 €	
23 244 458 €													
Ratio / hbt des 3 flux sur le territoire intercommunal													
226 €													

de d'une nouvelle répartition horizon 2014  
2011

DOTATION GARANTIE 2011				Part garantie	Attribution Communautaire 2011		Reversant 2010	Evolution
Garantie Communale de Ressource Minimale (GCRM)			Dotation globale garantie (DG)	BENEFICIAIRE	/hab Base 2008			
Part fixe	Part population	GCRM						
	20 €							
4 500 €	112 060 €	116 560 €	116 560 €	0 €	231 428 €	41,30 €	249 687 €	-18 259 €
4 500 €	8 240 €	12 740 €	12 740 €	1 308 €	12 740 €	30,92 €	12 334 €	406 €
4 500 €	11 720 €	16 220 €	16 220 €	0 €	24 878 €	42,45 €	26 841 €	-1 963 €
4 500 €	33 520 €	38 020 €	38 020 €	0 €	182 671 €	108,99 €	197 083 €	-14 412 €
4 500 €	7 520 €	12 020 €	12 020 €	3 977 €	12 020 €	31,97 €	8 678 €	3 342 €
4 500 €	99 560 €	104 160 €	104 160 €	0 €	3 996 766 €	802,08 €	4 312 098 €	-315 332 €
4 500 €	43 480 €	47 980 €	47 980 €	13 532 €	47 980 €	22,07 €	37 166 €	10 814 €
4 500 €	69 920 €	74 420 €	74 420 €	0 €	193 234 €	55,27 €	208 480 €	-15 246 €
4 500 €	14 500 €	19 100 €	19 100 €	0 €	28 197 €	25,63 €	30 422 €	-2 225 €
4 500 €	54 280 €	58 780 €	58 780 €	0 €	165 745 €	91,87 €	178 822 €	-13 077 €
4 500 €	58 560 €	63 160 €	63 160 €	0 €	255 297 €	87,04 €	275 439 €	-20 142 €
4 500 €	48 840 €	53 340 €	53 340 €	0 €	518 470 €	212,31 €	569 376 €	-40 906 €
4 500 €	1 186 920 €	1 191 420 €	1 191 420 €	0 €	14 841 000 €	250,13 €	16 015 575 €	-1 171 575 €
4 500 €	2 540 €	7 040 €	7 040 €	120 €	7 040 €	55,43 €	7 486 €	-426 €
4 500 €	11 100 €	15 600 €	15 600 €	0 €	115 159 €	101,49 €	124 245 €	-9 086 €
4 500 €	8 720 €	13 220 €	13 220 €	2 276 €	13 220 €	30,32 €	11 807 €	1 413 €
4 500 €	36 000 €	40 500 €	40 500 €	0 €	135 518 €	75,32 €	146 210 €	-10 692 €
4 500 €	7 600 €	12 100 €	12 100 €	0 €	22 534 €	39,30 €	24 312 €	-1 778 €
4 500 €	27 240 €	31 740 €	31 740 €	0 €	34 969 €	99,10 €	145 618 €	-10 649 €
4 500 €	23 120 €	27 620 €	27 620 €	0 €	63 513 €	54,94 €	68 524 €	-5 011 €
4 500 €	20 400 €	24 900 €	24 900 €	2 285 €	24 900 €	24,41 €	24 396 €	501 €
4 500 €	15 060 €	19 560 €	19 560 €	0 €	35 119 €	43,95 €	35 732 €	-2 613 €
4 500 €	11 500 €	16 000 €	16 000 €	0 €	16 546 €	28,77 €	17 851 €	-1 305 €
4 500 €	1 200 €	5 700 €	5 700 €	811 €	5 700 €	95,00 €	5 275 €	425 €
4 500 €	16 220 €	20 720 €	20 720 €	0 €	38 171 €	47,07 €	41 183 €	-3 012 €
4 500 €	14 160 €	18 660 €	18 660 €	0 €	42 392 €	59,88 €	45 737 €	-3 345 €
4 500 €	15 920 €	20 420 €	20 420 €	0 €	274 873 €	346,32 €	296 580 €	-21 687 €
4 500 €	30 800 €	35 300 €	35 300 €	16 736 €	35 300 €	22,92 €	20 029 €	15 271 €
4 500 €	64 780 €	69 280 €	69 280 €	0 €	108 916 €	33,63 €	117 509 €	-8 593 €
Soit en moyenne :			75 389 €	415 €	744 334 €	106 €		
Avec un écart type de :			216 478 €	3 936 €	2 808 798 €	155 €		
<b>Totaux</b>			<b>2 186 280</b>	<b>2 186 280 €</b>	<b>41 044 €</b>	<b>21 585 698 €</b>	<b>23 244 458 €</b>	<b>-1 658 760 €</b>
Moyenne hors NIORT :			35 531 €	35 531 €	1 466 €	240 761 €		101 €
Ecart type Hors NIORT de :			28 644 €	28 644 €	3 998 €	745 093 €		155 €

population concernée

PACTE FINANCIER TERRITORIAL



Direction des Finances

Réf : CL/MPB 2010 – n° 11-215

Tél. 05 49 04 69 62

Fax 05 49 04 69 69

**DECISION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

**DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2010 A 16 H  
A LA SALLE POLYVALENTE DE ST-REMY**

Les membres de la CLETC, après avoir pris connaissance du rapport de la  
CLETC,

Approuvent :

- Le montant des transferts pour chaque commune pour l'année  
2010, tel qu'arrêté dans le rapport,

Fait à NIORT, le 30 Novembre 2010

Le Président,

  
Alain MATHIEU

Communauté  
d'Agglomération de Niort  
[www.agglo-niort.fr](http://www.agglo-niort.fr)

8, rue Blaise Pascal  
P 193  
9006 Niort Cedex  
tél. 05 49 78 91 30  
fax 05 49 78 91 70  
mail : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr)

Affres  
Muré  
Rçais  
Assines  
Sauray  
Sulon  
Thiré  
Vannes  
Antenay Rohan-Rohan  
Rochénard  
Bourdel  
Vanneau - Irleau  
agné  
ouzé sur le Mignon  
ort  
laire  
In-Deyrançon  
int Gelais  
int Georges de Rex  
int Hilaire la Palud  
int Maxire  
int Rémy  
nsais  
lecq  
origny sur le Mignon  
seau  
llans  
Hiers en Plaine  
uillé

<b>PROJET POLITIQUE 2008/2014 DE LA CAN</b>
---

Notre communauté est une jeune communauté née en 2000/2001. Depuis 10 ans, nous avons patiemment construit notre territoire, aujourd'hui reconnu. Nous l'avons forgé à partir d'une charte votée à l'unanimité en 2004, dont les principes restent d'actualité et dont nous devons conforter les fondements essentiels :

→ **Faire vivre un projet partagé d'aménagement et de développement durables qui repose sur 4 bassins de vie identifiés et complémentaires :**

1. l'espace métropolitain composé de Niort et de sa périphérie immédiate, jouant un rôle moteur pour le développement de notre territoire ;
2. l'espace péri-urbain du Nord, porteur de forts potentiels résidentiels et économiques ;
3. l'espace Sud à même d'accueillir de nouvelles activités au travers de son accessibilité routière et ferroviaire et son pôle secondaire de Mauzé ;
4. l'espace Marais Mouillé, zone « nature » attractive au plan touristique et résidentiel, et méritant le développement de filières économiques spécifiques ;

→ **Bâtir la solidarité et la mutualisation entre les communes et les citoyens de notre territoire.**

Les séminaires des délégués communautaires après le renouvellement électoral, les rencontres avec les conseils municipaux en 2009 ont permis de dégager deux objectifs stratégiques de mandature et de préciser leurs contours :

1. une ambition pour le territoire
2. une nouvelle donne financière

Notre élan a été retardé par les réformes touchant l'organisation des collectivités territoriales et leurs financements; elles n'ont pas toutes encore abouti mais nous en connaissons les principales orientations et nous devons désormais reprendre nos travaux internes.

Bien sûr les deux objectifs doivent être conduits en parallèle ; mais parce que les moyens humains et financiers doivent être au service de nos ambitions, il convient d'abord de fixer un cap, puis de discuter des moyens que nous voulons et pouvons y consacrer.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## **LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE**

L'écoute menée en 2008 et 2009 nous conduit à prendre en compte deux volontés fortes : rendre plus lisibles nos compétences et nous concentrer sur celles que la communauté peut mieux faire que les communes seules.

Bien sûr décider c'est aussi renoncer, et nous ne devons pas nous disperser si nous voulons réussir. Aussi nous proposons deux axes majeurs :

### **Axe 1 : la CAN moteur de vie par l'approfondissement des compétences**

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Schéma de développement économique et commercial
- Aménagement des ZAE
- Pôle terminal
- Enseignement Supérieur - Recherche - Calyxis
- Commerces centre-ville/ centre bourg (?)
- Aménagements touristiques

#### COHESION SOCIALE

- Contrat durable de cohésion sociale
- Déploiement du plan local de l'habitat

#### CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE

- Développement durable (agendas 21 et 22)
- Attractivité culturelle
- Consolidation des Sports d'Eau
- Déploiement du plan de déplacements de l'agglomération
- Pôle multimodal

### **AXE 2 : la CAN au service des communes**

#### MUTUALISATION

- Dématérialisation
- Urbanisme
- Gestion administrative/ Formation du personnel (?)

#### SERVICES AUX COMMUNES

- Constitution de nouveaux groupements d'achats
- Ateliers mécaniques (?)

Validées, ces options vaudront charte ; nous pourrons ultérieurement modifier nos statuts en fonction des priorités définies et des moyens financiers et humains que nous serons capables de mobiliser.

## LA NOUVELLE DONNE FINANCIERE

Pour nous donner les moyens de nos ambitions, nous devons affronter 2 réalités :

- nos communes sont toutes confrontées à un contexte financier difficile mais elles présentent des situations hétérogènes qui tiennent :
  - à des disparités de taille, de vocation ou de situation par rapport au fait urbain ou rural très importantes et donc à des disparités de structure de budget qui en découlent.
  - à des disparités de richesse fiscale antérieure à la Taxe Professionnelle unique et des bases d'impôts sur les ménages
  - Enfin à des stratégies différentes de mobilisation du potentiel fiscal et/ou des emprunts.
- Les flux financiers entre la CAN et les communes sont dépendants des richesses communales antérieures à 2000-2001. Elles traduisent des différences fortes, de moins en moins liées aux politiques communales, et donc de moins en moins justifiables.

Pour assurer une meilleure équité et donner un nouvel élan aux projets intercommunaux, je propose de globaliser les dotations communautaires (AC et DSC) qui obéissent aux mêmes conditions de majorité spéciale et de reposer la nouvelle donne sur les principes suivants :

- 1- Pas d'attribution communautaire négative ;
- 2- Contribution de chaque commune pour le financement du tourisme et des pluvielles ainsi que pour toute charge résultant de l'axe 1 ou 2 du projet de territoire proportionnelle aux dotations ;
- 3- Allocation d'une attribution communautaire par commune, calculée en tenant compte du nombre d'habitants.

L'application de ces principes n'exclut pas la recherche de financements complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires au déploiement du projet de territoire (par exemple la mise en œuvre de taxes nouvelles, comme sur les eaux pluviales).

Le nouveau pacte financier ainsi posé n'est pas donné une fois pour toute. Il s'agit d'un processus à faire vivre en le suivant et en l'évaluant régulièrement. Adossé à une veille législative resserrée, ce processus devra par exemple permettre de tenir compte des modifications annoncées de la fiscalité locale.

Pour cela, le groupe de travail Finance sera transformé en commission financière. Cette commission, assistée d'un conseil technique externe lorsque nécessaire, se réunira régulièrement dans l'année et ce dès le début 2011. Elle sera mobilisée dans le cadre de la préparation annuelle du budget communautaire sur la question des modalités de financement du projet de Territoire. Plus particulièrement, elle sera en charge de la préparation d'un bilan annuel du nouveau Pacte qu'elle présentera aux délégués communautaires avec, le cas échéant, des propositions d'approfondissement ou de modifications qui s'avéreraient utiles de mettre en débat pour assurer l'adéquation entre le Pacte financier et la mise en œuvre du projet de territoire

Les décisions que nous avons à prendre sont importantes car elles mettent à contribution nos communes et refondent notre approche communautaire : elles affirment clairement un choix politique de territoire. Elle pourra proposer, s'agissant de l'attribution communautaire, la prise en compte de critères sociaux.

Chacun doit peser sa responsabilité au regard des attentes de nos concitoyens. Il restera à régler de nombreuses difficultés techniques pratiques mais elles ne doivent pas servir de prétexte à occulter les enjeux essentiels de l'avenir de notre territoire.

**Le Président**

**Alain MATHIEU**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)*Madame le Maire*

Il s'agit d'approuver, avant la réunion budgétaire qui aura lieu le lundi 13, le pacte communautaire de solidarité financière et l'attribution de compensation pour 2011. Nous avons été conviés à une Commission générale de la Communauté d'agglomération à laquelle un certain nombre d'entre vous ont participé et dont vous connaissez les grandes lignes. Je voudrais souligner que l'année dernière, à un moment donné vous savez qu'il avait été envisagé par la Communauté d'agglomération de prélever 10% de l'attribution de compensation sur les communes. Et bien, les choses ont beaucoup avancé. Nous avons travaillé d'abord au comité opérationnel et ensuite au bureau de la Communauté d'agglomération pour enfin faire construire un projet de territoire que nous appelons tous de nos vœux. D'autant plus que nous avons voté le budget unique en 2008 et que sans projet de territoire, il y avait très peu de visibilité dans les actions de la Communauté d'agglomération. Donc, il était nécessaire pour avancer ensemble, de travailler sur ce que nous souhaitons pour notre territoire. Sachant que la ville de Niort, dans ce contexte, prend et tient un peu de sa place pour élaborer ce projet de territoire et s'assurer que tout ce qui se fera en la matière, sera bon pour tous les habitants de la Communauté d'agglomération. Nous avons travaillé et ce processus qui est en cours nous amène aujourd'hui à valider à la fois le projet politique que vous avez lu et relu, qui est à la page 18 de vos délibérations, que vous avez tous eu l'occasion de discuter au sein de la Commission générale, que nous devons toujours améliorer, travailler encore un peu plus parce que ce sont les grandes lignes. C'est un projet qui peut nous porter jusqu'en 2014, mais au regard de ce que nous voulons faire, nous sommes dans l'obligation, si nous voulons être responsables, de pouvoir libérer des moyens qui nous permettent de le mettre en œuvre. Je ne citerai qu'un exemple, nous lançons actuellement au sein de la Communauté d'agglomération une étude sur le contrat durable de cohésion sociale qui concernerait tous les habitants de la Communauté d'agglomération. Nous n'avons pas encore les résultats bien entendu, puisque l'étude vient juste d'être lancée, le cabinet n'est pas encore choisi. Mais demain, nous pourrions travailler pour les habitants de ce territoire. Donc, si ce projet peut aboutir, et bien évidemment, pour mener les actions que nous aurons déterminées ensemble, il nous sera nécessaire de pouvoir trouver des financements. Vous savez bien qu'aujourd'hui rien ne se fait sans avoir un minimum d'argent. Donc, le pacte financier est intimement lié au projet politique qui a été discuté auquel nous avons beaucoup travaillé. Je souhaiterais que nous mettions dans nos calculs les sommes qui seront prélevées pour le volet social mais nous ne pouvons pas encore le faire car c'est extrêmement compliqué et nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments. Je souhaite aussi souligner, et ça a été dit, y compris le 29 novembre pour la Commission générale, que c'est un processus, que nous regarderons tout à fait régulièrement. Je crois que dès le mois de juin nous allons faire l'état des lieux pour voir comment nous avancerons sur le sujet, et donc pour ce qui nous concerne, je vous propose de voter ce pacte financier et ce projet politique. Enfin, nous allons avoir un vrai projet de territoire, qui concernera tous les habitants de ce territoire. J'espère qu'avec ce projet chaque commune ne se repliera pas sur elle-même, en disant comme on peut l'entendre, « I want my money back » vous connaissez l'expression, elle est facile à dire. Je pense qu'on ne peut pas avoir de projet de territoire sans être solidaire, solidaire de celles et de ceux qui à un moment donné n'ont pas l'échelle des autres. C'est tout le sens que j'apporte à ce projet qui nous est proposé.

*Marc THEBAULT*

Certes nous ne sommes pas d'accord avec la philosophie thatchérienne de « I want my money back », mais pour autant, pour continuer sur le bon anglais, il n'est pas question d'acheter « the cat in the bag » « le chat dans le sac », cela veut dire qu'on peut savoir concrètement comment ça va se traduire sur le budget de la ville de Niort. Alors effectivement, l'intercommunalité qui a d'abord été une volonté politique sur le niortais, est aujourd'hui une nécessité, chacun en a bien conscience, qui d'ailleurs encouragée par la récente réforme territoriale, je ne pense pas que vous l'ayez votée d'ailleurs Madame le Maire.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Non, parce qu'il y a encore des points qui sont extrêmement litigieux, et d'ailleurs le Conseil Constitutionnel est en train d'examiner le texte, Monsieur THEBAULT.

**Marc THEBAULT**

En ce qui concerne la question de l'intercommunalité, effectivement on peut dire aujourd'hui, que l'on vit dans un bassin de vie qui dépasse largement les limites administratives, y compris même les limites de la CAN, et donc on peut envisager des choses différentes. Cela dit, il faut bien voir le cadre financier. Aujourd'hui, ce qui est annoncé au plan financier c'est 1,1 million d'euros en moins à venir en attribution de compensation sur le budget de la ville de Niort pour 2011. Certes, on vient de le voir avec la dette, on a dans ce 1,1 million d'euros les eaux pluviales, qu'elles aillent réellement aux eaux pluviales pour se perdre dans l'eau de rivière. Et puis, on a également le tourisme, ce qui réduit sensiblement les choses, mais à 1,1 million c'est pratiquement quatre points de fiscalité, ce n'est pas neutre. Et encore, vous l'avez dit en sous entendu, il s'agit du début d'un processus, ce que je crois comprendre c'est que les années suivantes nous poursuivrions dans cette direction avec l'abandon à nouveau de sommes au bénéfice du budget communautaire, qui se traduira par un manque sur le budget de la Ville et donc par éventuellement des parts de fiscalité supplémentaires. D'ailleurs, ce qu'il faut noter dans la présentation de ce qui est fait par la CAN c'est que l'on parle d'aider la CAN au titre de l'approfondissement des compétences. Vous avez vous-même évoqué d'autres compétences, d'autres critères avec les critères sociaux qui sont effectivement très importants sur notre territoire, mais ça voudrait dire qu'aujourd'hui nous avons au niveau de la CAN, ça sera certainement le débat de lundi prochain, des compétences que nous avons prises et que nous n'étions pas en capacité d'assumer. Je crois qu'il faut quand même souligner cet intervalle parce qu'autrement ça voudrait dire qu'il y a des compétences approfondies et des compétences superficielles, ça n'aurait pas trop de sens. Je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle, alors je ne sais pas si c'est vu positivement ou négativement de l'agglomération, avec l'Europe. A savoir que l'on doit veiller à ne pas avoir trop de dérives technocratiques, ne pas avoir trop d'éloignement des centres de décisions vis-à-vis des citoyens, et puis surtout de donner le sentiment que l'on touche à tout mais qu'on ne fait rien de bien réellement. Après, il y a l'aspect purement démocratique, toujours dans cette réforme territoriale, à partir de 2014, il y aura une modification du mode scrutin avec le fléchage des candidats pour l'agglomération, qui permettra de mieux appréhender pour les citoyens de chaque commune, Niort étant l'exception puisque tous les conseillers niortais sont de droit conseillers de la Communauté d'agglomération, mais ça permettra d'avoir un lien plus fort entre les habitants des communes et l'agglomération, qui reste aujourd'hui quelque chose d'un peu étrange et, un peu comme l'Europe, quand il y a un problème j'ai souvent entendu dire c'est de la faute de la CAN, « ce n'est pas nous, c'est la CAN ». C'est un propos que j'ai entendu par le passé. Pour résumer, notre réponse serait de dire que nous devons d'abord, pour ne pas acheter « le chat dans le sac », avoir des réponses à un certain nombre de questions. Tout d'abord sur la mutualisation, il ne s'agit pas de simplement l'annoncer, c'est concrètement : qu'est-ce qu'on va faire en faveur de la mutualisation. On a un contre exemple manifeste, c'est bien entendu l'informatique, qui a été voté par les mêmes élus qui aujourd'hui nous disent : « il nous faut la mutualisation ». Et je crois qu'avoir deux services informatiques, un à la CAN et un à la Ville, ça n'a pas été bénéfique pour les contribuables niortais. Deuxièmement, sur les compétences, je pense qu'il faut revenir aux fondamentaux et d'abord assumer les compétences premières qui sont, pour la CAN, le développement, le développement créateur de richesses, et donc qui permet ensuite de faire des choses.

## RETOUR SOMMAIRE

Et une autre question c'est la question de l'harmonisation fiscale entre les communes pour éviter d'avoir des déplacements de population entre la ville centre et les communes voisines. Je pense qu'il faudra arriver à ce système-là et je continue à faire le parallèle avec l'Europe. Enfin, il faudrait avoir annuellement un bilan sur l'utilisation qui a été faite de ces fonds supplémentaires accordés à la CAN. Et puis leur impact sur le territoire communal, c'est d'ailleurs dans le texte de la réforme territoriale, il n'y a rien d'extraordinaire là dedans.

Et puis, la question qui pour nous est la question sine qua non : est-ce que la ville s'engage, pour le budget 2011, à ne pas accroître la fiscalité, abus de concurrence des transferts de finances qu'elle va réaliser au profit de l'agglomération. Je pense au contraire que la ville se doit de réorganiser son budget en conséquence.

Donc, voilà, il y a, à travers le projet politique, un catalogue de bonnes intentions. Nous souhaitons avoir des réponses très précises.

### Alain BAUDIN

C'est une délibération importante dont nous débattons ce soir par rapport à la commune de Niort au sein de cette intercommunalité. Je ne dirai pas que c'est le premier projet politique, car nous avons eu un projet de territoire en 2004, que nous avons voté et qui donnait déjà les grandes lignes, qui avait d'ailleurs ramené un certain nombre de compétences et recentré un certain nombre de choses au niveau de cette intercommunalité, et nous l'avons voté aussi à l'unanimité. Mais, il est vrai que par rapport au passé, oui, il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites au détriment de la ville, vous l'avez rappelé tout à l'heure. Il y a eu autre chose qu'une recherche de mutualisation pour l'informatique, c'était plutôt une volonté d'avoir le pouvoir « informatique » sans se soucier, si effectivement, il pouvait y avoir des doublons, où il pouvait y avoir des sommes financières supérieures à une seule informatique. Et puis, il y a surtout eu la non prise en compte des rôles supplémentaires qui nous a valu effectivement un problème de contentieux, que vous avez effacé, mais pour lequel au départ un million au niveau de cette attribution de compensation nous a manqué et surtout dans la répartition de la DSC. Aujourd'hui, je me réjouis de voir dans la logique de ponction « pour donner du grain à moulin » à la Communauté d'agglomération, que l'on prenne en considération le critère de population. Je ne sais pas si c'est le fait du hasard, mais la DSC qui était de l'ordre de 1,6 ou 1,7 million à répartir, nous nous trouvions, nous, Ville, Chef-lieu de 60 000 habitants, dans cette DSC à environ 300 000 de DSC. Aujourd'hui, on reprend 1,7 million confondu de l'attribution de compensation et une quote part de la DSC, et on se rend compte que c'est un peu plus d'un million. Donc, on demande à la ville de Niort. On voit bien que d'un côté quand il s'agissait de distribuer, la ville de Niort n'avait droit « qu'à 300 000 » et ça paraissait bien pour la majorité actuelle, et qu'aujourd'hui dans la logique de ponction on reprend le critère population. Je trouve que cette démarche est très bien pour donner une capacité financière plus importante à la Communauté d'agglomération, et elle se trouve dans une logique de projet communautaire. Je dis simplement qu'il aurait été plus judicieux de le faire à partir de la base, c'est-à-dire au départ, ça aurait permis d'avoir un traitement plus équitable. Je pense qu'on corrige un peu dans ce projet, je n'ai rien à redire, mais c'est l'histoire qui me fait dire que si on a traité la ville de Niort d'une certaine manière dans la distribution, ça serait bien, effectivement, d'y penser aussi dans les ponctions d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les problèmes dans ce pacte financier, vous avez dit que ça permettait aussi de prendre des compétences nouvelles au vu de la marge de manœuvre, car si on flèche, d'une part le tourisme, les eaux pluviales, globalement il y a une marge de manœuvre de 400 000 euros, avec cela je pense qu'on aura du mal à prendre de nouvelles compétences globales. Par contre, travailler l'approfondissement et la mutualisation des compétences actuelles, je pense que c'est bien. Si demain, on doit vraiment s'approprier de nouvelles compétences, je pense qu'il faudra aussi repenser encore à d'autres ponctions pour une autre répartition au niveau de ce territoire. Et comme l'a souligné Monsieur Marc THEBAULT, il ne faut pas faire trop d'abus, car notre fiscalité, à Niort, n'est pas la même que sur toutes les communes du bassin de vie et de l'intercommunalité.

**RETOUR SOMMAIRE**

Et il faut aussi le prendre en considération. Je pense que ce pacte financier aura aussi des retours pour la ville chef-lieu, j'en suis convaincu, car on n'est pas le moteur du développement. Et dans cette affaire, ce projet politique, indépendamment de ce qu'il donne comme directive, avec les moyens donnés aujourd'hui, ça me paraît correct pour essayer de mettre en place une politique qui correspond aux ambitions de la CAN, mais avec le périmètre référé.

**Nicolas MARJAULT**

C'est pour rebondir sur l'intervention de Marc THEBAULT, essentiellement sur une des dimensions évoquées, et je laisserai à mes collègues le soin d'intervenir sur les autres dimensions. Curieuse cette entrée en matière avec la comparaison avec l'Union Européenne, qui n'a absolument pas d'autres projets aujourd'hui que d'être une société anonyme. Et justement cette délibération c'est bien le passage, l'ambition de définir un projet politique de territoire. Donc, dans un sens la comparaison devrait vous encourager à saluer ce type d'avancée qui passe certainement, en autres, par la définition des objectifs prioritaires qui pour le coup ont été assez peu évoqués dans votre intervention. En fait dans votre intervention, ce qui compte, c'est la phrase finale. Et la phrase finale, c'est ce spectre fiscal qui s'agite un peu à pas feutrés, mais je pense que tout le monde l'a bien entendu ce spectre fiscal, mais ça vaut peut être le coup de le renvoyer sur la notion même de l'impôt. Parce que quand même, qui dit : « stagnation ou baisse de l'impôt », dit à un moment ou à un autre : « réduction, stagnation du périmètre du service public » et derrière c'est facile de crier au loup en ce moment pour tous ces hommes et femmes sur le service public au quotidien, mais quand même l'actualité de la semaine est là pour nous rappeler que, des années et des années de baisse d'impôt ça sème la grande pagaille. On le voit bien à météo France, contrairement à ce que nous a dit Monsieur HORTEFEU cette semaine, et je crois que là, la grande pagaille suite à un petit épisode neigeux, nous rappelle les moyens alloués à l'Equipement dans le cadre de la RGPP, qui ont été saignés à blanc. Je voudrais rappeler le classement déplorable de la France, en comparaison, du système éducatif français, une si grande puissance, alors même qu'on était à 7,6 % du PIB en 1995 consacré à l'éducation et qu'aujourd'hui on est à 6,9 %, à un moment tout se mêle et c'est normal moins d'impôts, moins de service public et au final plus de cohésion sociale. Alors je conclurai, Madame le Maire, en disant : « Vive l'impôt ».

**Jérôme BALOGÉ**

On peut sauter sur sa chaise comme un cabri et dire : « Projet politique ! Projet politique ! Projet de territoire ! Projet de territoire ! », ce n'est pas un projet de territoire. Moi, ce projet de territoire, je ne le vois pas. Je vois des déclarations d'intentions, mais pas autre chose que des mots. Et ce projet de pacte communautaire qui nous est soumis ce soir, m'interroge parce que pacte veut dire aussi équité. Quelles que soient les références extrêmes qui peuvent être données, je suis convaincu, et je pense que c'est du domaine de la justice sociale, fiscale, comme vous le voulez, mais de la justice, que les Niortais voudraient retrouver leurs petits. Et rien ne nous dit que ça sera le cas. Le passé, le présent de la CAN ne nous engagent pas à faire confiance. Donc, on peut douter de ce pacte communautaire et de ses déclarations d'intentions, aussi sympathiques soient-elles. On ne voit pas sur Niort ce que fait la CAN, d'ailleurs. Quand on parle de piscine, où est la CAN pour Pré Leroy ? Elle est à Mauzé à l'extrémité de la Communauté d'agglomération, pour construire un équipement qui sert davantage à la Charente maritime qu'aux Niortais. Quand on parle de culture, puisque la CAN empiète, on ne sait pas trop si c'est la municipalité ou la CAN, mais pour le Donjon c'est bien de la compétence CAN, et elle se permet des dépenses faramineuses, mais dès qu'il s'agit d'ouvrir le Donjon, ça prend des années. Alors, on finit par des débats forts et houleux, avec des soutiens de part et d'autre entre Niortais, pour l'obtenir, mais à quel prix ? Et dans quelles conditions ? Que s'agit-il de faire avec ce pacte communautaire ? S'agit-il vraiment d'accompagner deux nouvelles compétences de la CAN, le tourisme et l'eau ? Ou s'agit-il de financer le projet de TCSP de Transports Collectif en Site Propre, qui est un projet ruineux pour les finances de nos collectivités ? Et puis, comment faire encore confiance ?

## RETOUR SOMMAIRE

Quand on voit la gestion faite des deniers publics dans les différents emprunts que la CAN avait contractés, dans sa gestion de la dette. Comment faire confiance à la CAN ? Peut-on confier les impôts des Niortais si facilement ? Donc, ce pacte, oui, il est sympathique, mais concrètement quel gage donne-t-on ? Quel gage donne la CAN aux Niortais en matière de bonne gestion de projets les concernant, les intéressant et quel gage donne la ville également en matière d'impôts ? Pourquoi les Niortais payeraient-ils toujours autant ? Quel gage donnez-vous en matière fiscale pour qu'une véritable équité sur l'ensemble du territoire soit enfin trouvée ? Merci.

### Alain PIVETEAU

Il y a énormément de choses à dire, puisqu'en fait il y a des éléments techniques qui ont été avancés, et qui sont, soit mal interprétés, soit mal compris. Je commencerai par la dernière remarque qui a été faite avec un amalgame assez important. En ce qui concerne le TCSP, c'est un budget annexe qui n'est pas impacté par le pacte financier dont on parle. Même si, effectivement il est dans le budget global, on ne trouvera pas les ressources nécessaires pour financer le TCSP qui est absolument important en terme de développement, notamment puisque vous y êtes attachés semble-t-il autant que nous, en trouvant des ressources auprès de ce pacte. Il faudra trouver d'autres ressources, elles seront présentées et discutées au moment du budget. Il ne faut pas lier ces deux choses. Mais on a quand même quelque chose de global qui ressort, et qui est important, c'est la question de la confiance. Et je crois qu'il faut sortir de nos esprits, là où c'est présent, l'idée que l'on donne un blanc seing et on s'engage dans quelque chose qui est définitivement écrit et qui ne se construit plus. On a eu l'occasion de le dire lors de la CLETC, on rentre dans un processus de construction. Le territoire, c'est plus une dynamique de territorialisation que la construction à l'instant « t » parce qu'on le déclare, on l'écrit noir sur blanc, qu'il y a ou qu'il n'y a pas de territoire. Donc, ce pacte permet de donner des outils à ceux qui le souhaitent et à ceux qui le veulent et qui y croient, pour travailler en permanence à construire le territoire. Comment ? Avec des moyens budgétaires nouveaux qui sont effectivement pris en partie, en petite partie, sur les budgets des communes et notamment celles qui ont les moyens de financer à hauteur de ce qu'elles reçoivent, c'est le critère de population dont se félicite Monsieur BAUDIN, on pourra y revenir. Donc, premier moyen : les moyens budgétaires. Des moyens de travail nouveaux avec la mise en place notamment d'une commission qui permettra chaque année de suivre l'avancée budgétaire, non pas dans l'ensemble du projet du territoire, mais la traduction budgétaire de ce pacte et d'en proposer éventuellement des modifications, des amendements lourds ou pas en fonction de ce qu'on observera. On est bien dans un processus, ce n'est pas figé et on se donne les moyens de le faire. Et puis troisième élément, il y a quand même des objectifs, un processus doit être orienté, on ne part pas dans n'importe quelle direction, et ces objectifs sont énoncés dans le projet qui vous est présenté. Maintenant, la chair et la réalité concrète qui va falloir mettre derrière chaque objectif c'est à construire en permanence, et ça c'est ce qui nous permet de faire le Conseil, Conseil qui a un rôle un peu plus important de ce que feront les élus au niveau de l'Europe. Ce qui me permet de dire que je ne rentrerai pas dans des comparaisons qui institutionnellement, et en terme d'échelle, ne sont absolument pas justifiables. Sauf une fois de plus à amalgamer les choses et à ne pas rentrer dans le concret de ce qu'on trouvera aujourd'hui, c'est un pacte pour l'agglomération de Niort. Ce n'est pas quelque d'éloigné, c'est très proche, donc là, la comparaison je n'en vois pas l'utilité. Très concrètement, on lance le chiffre de 1,1 million, on ne compare pas dans ce genre de pacte la situation avant et après. Si vous voulez faire de l'évaluation, coût, avantage, dès maintenant et simplement au niveau financier de ce que comporte ce pacte, il faut faire une comparaison sans le pacte et avec le pacte. Et sans pacte et avec le pacte, c'est autour de 250 000 euros de différence pour la ville de Niort. Maintenant, je discuterai pas si c'est trop ou pas assez. Puisque j'ai décrit tout à l'heure ce que ça permettrait notamment de faire ce dont on a besoin, donner des moyens pour construire un territoire. Sur l'impôt, on peut affirmer très fortement qu'il n'y a pas de lien direct et mécanique entre la signature de ce pacte et le niveau de fiscalité en 2011 et pour les années futures à Niort. Il y a bien d'autres éléments qui entreront en jeu pour décider de ce taux de fiscalité et je prends à mon compte l'orientation et la défense de l'impôt qui affecte ici, Nicolas MARJAULT.

## **RETOUR SOMMAIRE**

Une dernière chose sur le projet de développement, sur le développement comme compétence la plus importante de la CAN. Monsieur THEBAULT insiste beaucoup à chaque fois sur cet élément là. Moi, je crois que l'on a une vraie différence de vue, ce qui est un développement économique et un développement territorial. Ce qu'on dit et met en place depuis le départ, c'est le fait qu'un développement économique et social à l'échelle d'un territoire, c'est un projet intégré et cohérent. Tout en fait partie, y compris le tourisme, y compris les eaux pluviales, y compris le TCSP. On ne peut pas identifier une ligne qui, si elle est activée produit du développement, si elle n'est pas activée ne produit pas de développement. C'est bien la cohérence de l'ensemble, toutes ces complexités que l'on met en place à travers ce projet, ces moyens et ces objectifs, qui vont permettre enfin, et à mon avis c'est historique, à notre échelle, mais c'est historique, de construire un territoire dont on a furieusement besoin.

### **Rose-Marie NIETO**

Je voulais dire qu'au niveau de la solidarité, bien sûr c'est important de pouvoir contribuer au pacte communautaire. Par contre, je ne suis pas pour le gaspillage, et j'ai l'impression qu'au niveau du budget de fonctionnement, les frais sont très élevés. Et notamment, je m'interroge sur la nécessité d'avoir les trente Vice-présidents de la CAN, alors qu'en fait on gère un groupe de 100.000 habitants environ, alors que par exemple il y a beaucoup moins de ministres. Donc, je pense qu'il faudrait réduire un peu les frais de fonctionnement.

### **Alain BAUDIN**

Je voudrais réagir par rapport à ce que vient de dire Alain PIVETEAU. J'entends ce qu'il se dit. Je pense, effectivement, que c'est une démarche qui est intéressante. Comme on dit : « tout le monde devrait être gagnant dans cette affaire ». Puisque l'intercommunalité doit avoir des retombées pour la ville de Niort dans son attractivité, et que prendre le bassin de vie est une bonne dimension, une dimension de proximité. Tout cela je le comprends et j'y souscris. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il va y avoir, malgré tout, un peu plus de 1,1 million en moins dans le budget municipal. Et là, j'entends qu'il y ait des retours pour la collectivité, mais il faudra qu'il y ait par conséquent des charges en moins dans le budget que l'on va préparer pour 2011. Car il ne faudrait pas que les Niortais dans cette affaire trinquent deux fois. Je vous suis complètement. A l'échelle de la ville, il y a des débats entre-nous, des échanges, des prises de décision, et à l'échelle de l'intercommunalité, il y a évidemment d'autres élus qui sont autour de la table. Et j'espère que s'il y a des créations de commission deux choses sûres, c'est-à-dire la manière dont on travaille au niveau de l'intercommunalité - j'aimerais d'ailleurs que notre sensibilité soit associée, car aujourd'hui au sein de l'intercommunalité ce n'est pas le cas. Nous ne sommes associés à rien du tout. Ce sont uniquement les Maires, les communes et les élus de la Majorité, ce n'est pas le cas au sein du Conseil municipal donc ça aussi ça peut poser un problème démocratique. Donc, voilà les deux questions que je posais. A savoir : pas de répercussion sur le budget et effectivement qu'on puisse intégrer à ce moment-là les centres de réflexion sur les projets qui vont être vus au niveau de l'intercommunalité.

### **Frank MICHEL**

Je ne vais pas redire les propos de Alain PIVETEAU, mais on va adapter, au niveau de la CAN, le schéma de cohérence territorial, le programme local de l'habitat, le PDU. On met en place les politiques communes qui coïncident avec le bassin de vie, parce que je crois que les gens ne réagissent pas en disant : « je paye des impôts à Niort, et en tant que Niortais, je veux ceci et cela », les gens réagissent, réfléchissent à ce qui leur est offert en terme de service public, d'une manière large, et je crois qu'avec ce pacte financier on s'adapte au bassin de vie. Alors effectivement, les limites administratives de la CAN ne collent pas exactement au bassin de vie.

**RETOUR SOMMAIRE**

Ce sont des choses à travailler. Il y a l'association du bassin de vie niortais d'une part, et des discussions à avoir sur cet inter territorialité. Mais quand j'entends les Niortais payent ici et il y a un million en moins, quelque part nous sommes à côté de la plaque quand on pose les choses comme ça par rapport à ce que l'on décide pour les citoyens.

**Alain PIVETEAU**

Je me mets à disposition de Monsieur BAUDIN pour lui expliquer, puisque apparemment il y a un défaut de compréhension, ce qui m'étonne car vous avez été quand même au cœur des discussions sur les transferts de charges. Je comprends finalement aujourd'hui, que vu ce que vous dites, vous êtes peut-être entrés dans les discussions sans avoir tous les éléments. Donc, il faut arrêter ça et on va pouvoir si vous le souhaitez en parler ensemble, parce que vous affirmez devant les Niortais qu'il y a un million d'euros de moins sur le budget de la ville, vous l'avez dit à deux reprises. Or, vous savez bien qu'un transfert de charges, vous l'avez pourtant rappelé au début de votre intervention, c'est le principe de neutralité qui le guide et qui a été y compris avec le pacte et avec un nouveau critère de répartition, respecté. Très concrètement, vous gardez la compétence tourisme, vous avez une charge de 200 000 euros dans votre budget, vous la transférez, vous n'avez plus cette charge dans votre budget, mais on vous prend 200 000 euros sur l'attribution de compensation, c'est totalement neutre pour votre budget. Idem pour l'eau pluviale, il reste donc dans ce que vous dites, non pas 1,1 million mais autour de 250 000 euros, c'est très important de le comprendre.

**Alain BAUDIN**

Dans cette affaire, je connais le mécanisme de l'attribution de compensation. Je sais que théoriquement c'est une neutralité budgétaire à compétence transférée. Mais n'oublions pas que le budget communal va avoir 1,1 million de recettes en moins, avec 700 000 ou 800 000 euros de charges en moins. Qu'est-ce qui a été dit tout à l'heure, qu'on donnait cette somme et qu'elle était mise dans le pot commun ! C'est même Monsieur PIVETEAU qui l'a dit ! Le professeur PIVETEAU ! N'est-ce pas ? J'aimerais effectivement que le différentiel soit fléché, et je suis tout à fait d'accord pour qu'il n'y ait pas d'incidences pour les Niortais, et au contraire, qu'il y ait même des retours. C'est le but et l'objectif de l'intercommunalité !

**Pascal DUFORESTEL**

Je voudrais revenir sur plusieurs points évoqués, et en premier lieu sur l'intervention de Marc THEBAULT, sur le fait que la CAN se doit d'assumer ses compétences jusqu'au bout. Vous avez raison, mais en l'occurrence c'est une des évolutions notables par rapport au passé de cette communauté, où ça ne doit pas être simplement des lignes sur un projet budgété, mais en effet des compétences assumées. En tant que membre assidu de la commission économique, il en voit la traduction par ce champ là que l'on retrouve dans le projet puisque depuis l'origine de la CAN, bien que ça soit une communauté assez neuve - on vient de fêter ses 10 ans - il n'y a pas l'antériorité que l'on peut connaître dans d'autres agglomérations de la région, la compétence économique se limitait jusqu'alors à l'aménagement de zones économiques, plus quelques petites missions subalternes et désormais comme c'est rappelé dans les orientations succinctes qui sont dans le document, nous travaillons à la fois à un schéma de développement économique et commercial qui s'intègre complètement dans les autres éléments de planification, que sont le SCOT, le PLH et le PDU dans le cadre d'une vision globale du territoire, nous travaillons et nous avons pris le relais aux côtés de la CCI et des autres Communautés de communes sur le projet Niort terminal, qui est un projet structurant en terme économique important, nous avons intégré la donne : enseignement supérieur, recherche et Calyxis qui sont la fusion de ces deux éléments dans les compétences économiques.

## RETOUR SOMMAIRE

Et comme vous savez, puisque ça été l'objet d'une longue discussion lors de la dernière commission, nous réfléchissons à ce que la petite compétence du dernier commerce soit élargie dans une vision un peu plus volontariste, afin qu'elle conserve à la fois les centres bourgs et les aménagements partiels du centre ville de Niort. Et comme vous le voyez, y compris le tourisme et la partie aménagement touristique sont évoqués comme parties intégrantes du développement économique parce qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de compartimenter. On sent bien que c'est un élément d'attractivité du territoire et de développement. Voilà, pour les compétences assumées au maximum. Quant à l'intervention de Alain BAUDIN, très honnêtement et sans que vous le viviez comme une agression, je n'ai pas du tout compris, et à la rigueur je ne cherche pas à tout comprendre sur les fouilles archéologiques de l'histoire de la CAN, je laisse Alain PIVETEAU le soin de décortiquer tout cela, mais en tous les cas, la différence majeure, et je le dis en toute loyauté, c'est que certes, j'ai cru comprendre qu'en 2004, il y avait un projet qui avait été voté à l'unanimité, mais les conditions de réussite d'un projet politique, ce n'est pas de voter à l'unanimité, à un moment donné, un projet, c'est la mayonnaise entre des orientations politiques. Là, on a l'ébauche, puisque ce sont que des points à cette étape qui vont être étayés, renforcés, travaillés dans les mois et les années qui viennent, afin de faire un vrai projet politique communautaire, ce sont des moyens, et les moyens ce ne sont pas que des lignes comptables. Quand on dit : « des moyens », c'est à la fois des finances, mais également l'organisation de ces finances. Or là-dessus, il y avait un mal originel dans la construction de la communauté auquel on a mis fin, depuis 2008 avec le budget unifié, qui est la logique de guichet, et qui est de toute façon un frein énorme au développement d'un vrai projet politique, parce que sinon on est dans la logique qui veut que chacun ne pense qu'à récupérer sa mise, n'a que l'obsession de récupérer la donne, et non pas de participer à une vision collective dans le cadre d'une construction par l'intelligence collective sur un bassin. Et en dernier lieu, c'est aussi un portage politique. Je pense qu'aujourd'hui les conditions de ce portage politique sont réunies. Notamment - je vois Monsieur BALOGE qui rigole - mais c'est à lui que je vais faire allusion, et je rejoins mon collègue Frank MICHEL sur un point, on n'est plus dans la logique, il y a nous et eux, ça ne veut plus rien dire à l'échelle d'un bassin de vie. C'est-à-dire, qu'il n'y a pas la CAN et Niort. On est une partie intégrante ou on ne l'est pas. Si on continue à se balancer comme ça : « le monde prend soin des Niortais... nous protégeons nos Niortais, etc... ». On le sait bien, nous sommes des conseillers municipaux de Niort. On a par rapport à cela un devoir, et c'est notre mission première qui nous est donnée. Mais philosophiquement, intellectuellement et de manière pratique, on ne peut pas s'en arrêter-là. La preuve, c'est qu'aujourd'hui l'attractivité du territoire est la même à la fois, et ça a été dit par le biais de l'AVBN, Plaine de Courance commence à s'intéresser aux enjeux qui dépassent de loin des découpages de chapelles tels qu'ils existaient précédemment. Et même aujourd'hui, vous avez pu entendre, que même la Crèche se pose des questions fondamentales sur le fait que la réalité du bassin de vie les amène plutôt vers le niortais que dans les découpages administratifs qui ont été évoqués. Donc, c'est ça aujourd'hui la réalité. Et comme on abuse d'anglicismes ce soir, je dirais que tout est résumé dans la célèbre formule : « Yes, we can ». Et dans « yes we can », il y a oui. Et oui, c'est un oui en français, et c'est le oui du collectif en anglais, et j'appelle de mes vœux à ce que vous compreniez et intégriez cela.

### Marc THEBAULT

Il s'est dit beaucoup de choses, et des choses intéressantes d'ailleurs. J'écoutais en dernier notre collègue Pascal DUFORESTEL qui, un peu pris par son enthousiasme, finalement, indirectement, finissait par nous proposer de ne plus nous occuper en Conseil municipal, et d'être directement au Conseil communautaire - peut-être qu'un jour cela viendra, mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui - Nous sommes bien dans un couple, et les couples pour durer ne font pas entendre leur particularisme. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que nous soyons hostiles au principe de l'agglomération. Et j'ai dit, dans l'introduction, que c'était une nécessité. Le tourisme a été également évoqué, mais il faut bien dire que l'agglomération lorsqu'elle a pris la compétence tourisme n'avait pas les moyens d'assumer, et elle a pris en plus trois directeurs ! Est-ce que ça, c'est de la bonne gestion ?!

**RETOUR SOMMAIRE**

C'est ça qui nous fait dire que nous n'avons pas confiance. Alors maintenant sur l'impôt, bien sûr, Nicolas MARJAULT, je suis d'accord que l'impôt participe à la vie en société, cela dit c'est vrai qu'un certain nombre de jeunes ménages préfèrent aller s'installer en périphérie, parce que les impôts locaux coûtent nettement moins chers que sur la ville centre. Ce qui fait que dans la ville centre, les charges qui sont les siennes plus les charges en matière de cohésion sociale, finissent par être lourdes à porter. Donc, je pense qu'on a raison de s'interroger sur les questions de l'harmonisation fiscale. Et d'ailleurs, j'ai cru comprendre, de la part de notre collègue Alain PIVETEAU, qu'il n'y aura pas de conséquences fiscales pour la ville de Niort par rapport à la décision de ce soir. Mais il pourrait y en avoir pour d'autres raisons. C'est-à-dire que demain peut-être on nous proposera d'augmenter les impôts sur Niort, et ça ne sera pas à cause de la CAN mais ce sera pour d'autres raisons, certainement bien pensées. Donc, voilà ce qui fait nos réserves aujourd'hui. Donc, on a des points sur lesquels nous nous rejoignons, mais nous avons un certain nombre d'interrogations, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Christophe POIRIER**

Je me réjouis de ce nouveau pacte financier parce qu'il va être de nature à financer la prise de compétence tourisme par la CAN, dont tout le monde reconnaissait, d'ailleurs à l'époque, que c'était une bonne chose. Et c'est le cas aujourd'hui, parce que c'est un non sens, et vous l'avez, me semble-t-il, dit comme moi Monsieur THEBAULT, comme Monsieur BAUDIN a pu le dire aussi, c'est un non sens de penser le tourisme à l'échelle de la commune. Donc là, c'est bien l'illustration de ce qui est en train de se passer. C'est de se dire, dépassons les frontières pour construire ce projet touristique qui, comme l'a rappelé Pascal DUFORESTEL, est un projet au service du développement du territoire. Je vous rappelle que là nous avons inscrit environ 150 000 euros d'investissement pour développer le tourisme. Comme l'a rappelé Monsieur BALOGÉ, les choses sont en train de bouger plus que positivement s'agissant de la valorisation de notre patrimoine, par la mutualisation des moyens entre les services de la CAN et l'office de tourisme, notamment. Tout cela me semble extrêmement positif, alors nous n'avons pas recruté, comme vous dites Monsieur THEBAULT, et vous savez comment ça s'est passé en plus, trois directeurs. Le fait est, c'est que nous devons reprendre l'ensemble du personnel lorsqu'il a fallu créer cet office de pôle. Donc, nous avons repris l'ensemble du personnel, et nous avons dû aussi en parallèle, et ça a été voté à l'unanimité par le comité de direction, où tout le monde est représenté, tout le monde a assumé le fait que nous devons recruter une personne en capacité de conduire ce gros bateau qui est l'EPIC. Nous n'avons qu'à nous réjouir, encore aujourd'hui, des services de cette personne-là. C'est vrai qu'en terme de fonctionnement on a quelque chose à régler, donc, on a une réorganisation en cours, on aura l'occasion certainement d'en reparler, qui touchera principalement ce niveau de poste.

**Alain BAUDIN**

Je viens d'entendre Monsieur POIRIER, sur le tourisme, et sur l'EPIC qui est un établissement public et sur lequel effectivement je participe au comité de direction. Mais, je n'ai pas voté la création d'un troisième poste de directeur. Surtout qu'à l'époque, si vous vous souvenez dans l'enceinte d'un Conseil communautaire j'avais déjà averti, et il ne fallait pas être un grand clerc pour se rendre compte que les charges de fonctionnement risquaient, c'est de la gestion basique, d'être supérieures aux recettes, même si le Conseiller général membre du Conseil communautaire avait dit, et m'avait pris de haut en disant que le Conseil général ne se désengageait pas. Et quand vous voyez sur le budget lorsque l'office de tourisme du Marais Poitevin avait 90 000 euros du Conseil général et l'office de Niort 10 000 euros, ce qui représente 100 000 euros, aujourd'hui sur le budget de 2010 de l'office de tourisme, il n'y avait que 30 000 euros. Donc, il y avait aussi un manque à gagner par rapport à cela. Mais je crois que ça aussi, il fallait peut-être le prévoir, parce qu'il y a des personnes qui siègent ici au Conseil général, qui sont membres de l'intercommunalité.

## **RETOUR SOMMAIRE**

Donc, dans cette affaire aujourd'hui, on est en train de voir qu'il y a une masse salariale pour un montant et on va déprécier cette structure. Je trouve qu'en matière de gestion humaine, ce n'est pas forcément quelque chose qui est à mettre à notre profit.

### **Pascal DUFORESTEL**

C'est juste pour confronter les visions, mais je crains que l'on fasse cela pendant tout le mandat avec Monsieur Alain BAUDIN. De quoi parle-t-on, du développement touristique. Moi, qu'est-ce que je vois dans le développement touristique ? Je vois qu'on a eu un taux de remplissage magnifique cet été dans des hôtels, que les restaurants sont contents. Hier soir, j'étais encore à l'ouverture d'un trois étoiles sur la place de la Brèche, dans une offre qui n'existait pas jusqu'alors. Il n'y a pas une semaine où l'on ne reçoit pas un opérateur qui veut développer des nouveaux produits touristiques au sein de l'agglomération. Donc voilà, après on peut voir toujours le problème de l'antériorité, l'historique du problème, etc... Moi, ce que je vois c'est une trajectoire de développement.

### **Madame le Maire**

Merci. Merci aux uns et aux autres pour ce débat fort intéressant, sur un sujet qui me semble-t-il est extrêmement important. Je voudrais faire quelques remarques. D'abord sur la forme. On voit bien que la vision que nous avons du territoire n'est pas tout à fait la même selon où on se place dans l'échiquier politique. Mais, je suis quand même surprise aujourd'hui, d'entendre des choses assez étonnantes. D'abord, on parle beaucoup du passé, c'est Monsieur BAUDIN. Moi, je me place dans une logique d'avenir, parce qu'effectivement on peut toujours revenir sur le passé, on n'en aura jamais fini. Et donc, nous avons et nous souhaitons les uns et les autres dans cette majorité, nous positionner vers l'avenir. Et cet avenir, c'est à nous de le construire, et là, je me tourne aussi vers Messieurs BALOGE et THEBAULT, pour le construire, nous devons le faire ensemble. Vous êtes conseillers communautaires, vous participez au Conseil de communauté, donc vous n'avez pas le droit, Monsieur BALOGE, de dire que vous n'avez pas confiance. Je ne sais pas comment les Niortais peuvent entendre votre discours. C'est la négation d'un discours politique cohérent et responsable. Alors vous faites partie sûrement les uns et les autres de ces gens qui ne sont jamais contents. Évidemment, c'est toujours le verre à moitié plein ou à moitié vide, et rien ne va. Alors, je vais vous dire « un truc » : pour que tout aille, c'est 10 points d'impôt qu'il faudrait mettre en place sur la ville de Niort, à vous entendre ! C'est à peu près cela. Et donc, je suis étonnée aussi quand on parle de logique de ponction. On va ponctionner, non ! Un projet de territoire c'est de la solidarité. Et cette solidarité, elle sert à tout le monde. Et à partir du moment où on n'est pas dans cette logique-là, on n'avance pas. D'ailleurs par le passé, je vais en parler cinq minutes, on a vu que ça n'avancait pas, et aujourd'hui, je suis fière de voir que notre territoire de la CAN avance et que nous contribuons tous les jours à le faire avancer un peu plus. Donc en cela, je remercie celles et ceux qui le font avancer. Avant de donner une autre réponse, je voudrais simplement dire à Monsieur BALOGE, que oui, la Communauté d'agglomération s'occupe de Pré Leroy. Pour l'instant, ce sont les services de la Communauté d'agglomération qui le font, parce que nous avons aussi insisté pour que les choses soient faites le plus rapidement possible, il y a une étude qui va commencer, elle est même en cours, nous n'avons pas encore les résultats, pour voir ce que nous pouvons faire de cette piscine, qui est dans un état assez compliqué. Donc, la Communauté d'agglomération s'occupe bien de la piscine de Pré Leroy. Je voudrais répondre à Madame NIETO, pour dire que oui, j'entends, moi non plus je ne veux pas de gaspillage. Mais vous savez, dans peu de temps, la réforme des collectivités locales qui va diminuer le nombre de délégués communautaires et le nombre de membres de l'exécutif, va vous satisfaire. Sauf que, il ne faudra pas venir pleurer, parce que les uns ou les autres vous n'êtes plus délégués communautaires, voire pour certains dans l'exécutif communautaire. Il faudra l'assumer. Mais vous me direz encore, quand ça sera fait, qu'il y a du gaspillage. Parce que c'est tout ce que vous avez à dire : « il y a du gaspillage ! On jette de l'argent par les fenêtres ! ».

**RETOUR SOMMAIRE**

Non, on essaye de faire en sorte que les citoyens de ce territoire aient les services qu'ils sont en droit d'attendre des collectivités que nous représentons. Et pour le faire, nous devons avoir des projets, et en particulier un projet territorial, qui tiennent compte aussi à la fois de l'économie et de la vie de nos concitoyens, aussi bien dans leurs déplacements, que dans leur vie au quotidien. Sachez que nous sommes vigilants. Sur le dernier point, j'ai bien compris que Monsieur THEBAULT s'abstenait. Alain PIVETEAU l'a dit, ce n'est certainement pas le pacte financier qui ferait augmenter la fiscalité des Niortais. Si je faisais un point de fiscalité à chaque fois que l'Etat retire ses billes, je peux vous dire que j'en ferais des points de fiscalité ! Je vous signale quand même, que nous sommes en discussion budgétaire dans peu de temps, puisque nous voterons le budget au mois de mars, qu'il y a une demande croissante des Niortais qui ne peuvent plus se nourrir, qui ne peuvent plus se loger, les impayés augmentent. Alors nous avons deux solutions, soit on fait comme dans les pays très libéraux, comme aux États-Unis, ou en Corée où on voit des personnes âgées se promener avec une petite poussette et ramasser une poubelle et chercher dedans de quoi manger. Ou alors, on augmente la fiscalité parce qu'il y a des gens qui peuvent payer. Il faudrait effectivement, qu'on avance sur l'harmonisation des taxes, parce qu'ils ne vont pas habiter si loin que ça les gens qui ont de l'argent. Ils vont habiter dans des endroits où la fiscalité est moindre, et c'est bien dommage, c'est la raison pour laquelle, il serait bien de pouvoir, à un moment donné, harmoniser ces taux. Mais on n'en est pas encore arrivé là. Je suis d'accord avec vous. Simplement, la fiscalité niortaise pourrait augmenter, je ne peux pas vous dire aujourd'hui si elle augmentera ou si elle n'augmentera pas, mais elle ne baissera pas, parce que contrairement au raisonnement que vous laissez croire, ce n'est pas parce que nous rentrons dans un pacte financier que les services rendus aux Niortais ne sont pas plus importants. Et c'est bien là, où on a une vraie différence de point de vue. Donc, je pense avoir répondu à votre interrogation, le débat sur la fiscalité niortaise aura lieu au mois de mars, personne n'aime augmenter la fiscalité. Mais, je suis d'accord à la fois avec Nicolas MARJAULT et Alain PIVETEAU, la fiscalité est un système de redistribution. Et quand on demande des routes, des écoles, ceci ou cela... à l'image de ce que Monsieur BALOGÉ demande, pour le faire, quelquefois il faut pouvoir l'augmenter et en avoir le courage.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

n° D20100503

**RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU CAPTAGE DE CHAT PENDU**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par arrêté préfectoral en date du 4 octobre dernier, Madame la Préfète des Deux-Sèvres a procédé à l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables sur les communes de Niort et de Saint Rémy, du lundi 11 octobre au vendredi 29 octobre 2010, relatif :

- à la déclaration d'utilité publique du captage de « Chat Pendu », situé sur le territoire communal, à l'institution de périmètres de protection et à la dérivation des eaux captées au bénéfice du Syndicat des Eaux du Vivier ;

- à la demande d'autorisation, au titre du Code de l'environnement (rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature), de prélèvements d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.

Madame la Préfète demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation relative aux prélèvements d'eau en milieu naturel au bénéfice du Syndicat des Eaux du Vivier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation relative aux prélèvements d'eau en milieu naturel destinée à la consommation humaine, à partir du captage dit de « Chat Pendu » situé sur le territoire de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Christophe POIRIER**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Nous sommes en phase de régularisation, puisque pendant longtemps le captage se faisait dans l'illégalité la plus totale.

**Madame le Maire**

Absolument.

**Nicole GRAVAT**

Je voudrais apporter quelques précisions à ce que nous a dit en off, Monsieur THEBAULT. D'abord une information, l'arrêté préfectoral de la déclaration d'utilité publique de la source du Vivier a été signé par Madame le Maire en début de mois. Ainsi, nous avons l'autorisation d'exploiter ces forages. Le forage de Chat Pendu est peut-être moins important, c'est quand même notre principal forage de secours. Il a déjà été utilisé en dérogation expresse en 2005, et donc ce n'est pas négligeable. Il nous restera à régulariser les forages de Chey et le forage de Pré Robert, vous connaissez peut-être moins, mais qui est particulièrement important. Il est plein de nitrates mais il a tenu bon pendant l'année 2005 et donc il ne faut absolument pas négliger cette ressource. Ces régularisations devraient être faites au cours de l'année 2011. Je tiens à souligner que cela représente un travail énorme de la part des services et que nous pouvons les remercier.

**SECRETARIAT GENERAL****VOEU ELECTRICITE**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

Au mois de novembre dernier, le Parlement a adopté la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Alors qu'au cours du présent conseil nous allons œuvrer à la durabilité de l'offre énergétique locale avec une délibération relative à la création d'une zone de développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Niort, nous, élus municipaux, souhaitons nous élever contre la régression que constitue ce texte de loi.

Ce dernier va en effet accroître les inégalités, augmenter le prix de l'électricité, et qui plus est en ne tenant compte ni du paquet énergie et de ses recommandations en matière d'économies d'énergies, ni de la spécificité française d'un mix énergétique très performant.

Le service public de l'électricité, sauvegardé tant bien que mal grâce à des tarifs régulés, est bel et bien menacé. Et tout cela au nom du libéralisme et de la libre concurrence.

La loi portant nouvelle organisation du marché de l'énergie crée un système inédit obligeant EDF à vendre à ses concurrents jusqu'au quart de la production de ses centrales nucléaires. Le prix de gros qui sera pratiqué dans ce cadre devra être cohérent avec le tarif spécifique aux entreprises appelé TARTAM.

Ce dernier est actuellement 20 % supérieur au tarif particuliers. Très rapidement, par le fait du marché, les prix facturés aux particuliers devront donc être majorés. Ainsi, le président de la commission de régulation de l'électricité prévoit une augmentation de 11,4 % dès 2011.

En outre, les quelques PDG et actionnaires des entreprises concurrentes d'EDF capteront des sommes extravagantes au titre de la rente nucléaire, sommes qui seraient plus utiles à financer le rachat préférentiel des énergies vertes. A défaut ce sont encore et toujours les consommateurs qui mettront la main à la poche.

Nous réaffirmons ici notre attachement au service public de l'électricité, au tarif règlementé et au maintien de la spécificité française en la matière.

A travers ces choix politiques de déréglementation, c'est notre pacte républicain est menacé. Rappelons que la constitution de 1946 dispose que « Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité ».

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	4

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

**RETOUR SOMMAIRE****Madame le Maire**

Vous avez, distribué sur vos tables, un vœu concernant le service public de l'électricité que je vais vous lire car la situation aujourd'hui est effectivement assez grave et difficile.

(Lecture du vœu)

**Marc THEBAULT**

Madame le Maire, à moins d'une erreur, j'ai cru comprendre que ce vœu serait présenté au Conseil municipal du 17 décembre. Et nous sommes le 10 décembre aujourd'hui.

**Madame le Maire**

Nous pouvons le présenter le 17 décembre, mais si tout le monde est d'accord pour le présenter ce soir, je pense que ça ne serait pas plus mal, parce qu'on ne reviendrait pas dessus, car le problème est que nous avons 110 délibérations pour le 17 décembre. Ce Conseil sera extrêmement long et je vous annonce que nous ferons une pause dîner de 10 minutes. Donc, je vous propose plutôt ce soir pour présenter ce vœu. Tout le monde a reconnu que l'électricité allait augmenter, vous avez vu les débats qui existent aujourd'hui autour du photovoltaïque et des énergies renouvelables avec le moratoire qui vient d'être adopté, et donc c'est presque un coup d'arrêt pour les énergies renouvelables, alors que l'Etat et le Grenelle de l'environnement se sont engagés, même au-delà de ce que l'Europe demandait. Et dans ces conditions, je crains que nous ne puissions arriver à atteindre les objectifs qui sont les nôtres, auxquels les collectivités comme chacun d'entre nous doivent participer. Donc, je vous demande d'approuver ce vœu et je le mets aux voix.

**Marc THEBAULT**

Madame le Maire, ce que je voulais dire, c'est que c'est un texte important, et on l'a trouvé sur notre table, certes, chacun a son niveau d'information, mais tout le monde n'est pas au Parlement. Si vous maintenez, pour des raisons qui sont les vôtres, d'adopter ce vœu ce soir, pour notre part, nous ne participerons pas au vote compte tenu de ces circonstances.

**Frank MICHEL**

Il y a une logique par rapport à la délibération sur les zones de développement de l'éolien. Il y a un lien, car le développement de l'éolien c'est des énergies renouvelables et la logique générale de ce développement est viciée, c'était une façon de le rappeler. Donc, c'est difficile à mon avis de dissocier ce vœu de cette délibération. Il y a un lien dans le texte.

**Madame le Maire**

Moi, j'ai entendu ce qu'avait dit Monsieur THEBAULT, il a dit qu'il ne participerait pas au vote, donc voilà. Je crois qu'il ne faut pas revenir le 17 sur un texte complètement déconnecté de notre délibération de ce soir. Je m'excuse d'avoir présenté ce vœu aussi tardivement, ça peut arriver. Donc, j'entends que vous ne participerez pas au vote, dont acte, c'est votre droit le plus légitime.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Moi, sur le fond du vœu, j'adhère totalement. C'est vrai que sur la forme, je comprends la logique avec la délibération, mais ça aurait été plus judicieux de l'avoir quelques heures avant pour pouvoir éventuellement partager l'information. Ceci dit à titre personnel, je voterai ce vœu, et je souhaite que chacun se détermine parce qu'on n'en a pas discuté.

**Madame le Maire**

Je voudrais rappeler que je m'excuse. Mais, je ne l'ai pas fait il y a une heure, je l'ai fait ici mais il n'y a pas très longtemps parce qu'effectivement la loi a été adoptée il y a très peu temps. La dernière lecture a eu lieu au Parlement la semaine dernière, il a été adopté au Sénat il y a quelques temps, elle avait été déjà examinée au mois de juin dernier, elle avait été anticipée au mois de janvier dernier. Mais la dernière lecture a eu lieu il y a quelques jours, vous savez comment ça se passe.

PROCES-VERBAUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

n° D20100504

**URBANISME ET FONCIER****CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE  
L'ÉOLIEN (ZDE) SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIORT**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant le développement des énergies renouvelables et notamment les installations éoliennes ;

Vu la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;

Considérant la volonté de la CAN d'engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement de parcs éoliens sur son territoire en y créant une zone de développement de l'éolien ;

Considérant les capacités de développement de l'énergie éolienne sur le territoire et par conséquent les projets qui seront amenés à s'y développer ;

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens ;

Considérant que la création d'une ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, et que dans ce cadre la commune doit se positionner ;

Une étude de faisabilité a été menée par la CAN sur son territoire et a conduit, après une analyse multicritères, à déterminer que sur la commune de Niort, une Zone de Développement Eolien pouvait être envisagée sur les lieux dits « La Retaudière » et « Les Grandes Retaudières » dans la zone du Vallon d'Arty.

Parmi les critères examinés ont été pris en compte notamment :

- une distance minimale de 600 mètres des habitations,
- les servitudes et contraintes d'urbanisme,
- les servitudes liées au réseau de transport d'électricité.

Après accord de principe sur ce zonage, une étude sera menée pour l'implantation de 5 éoliennes (nombre minimum imposé), ce projet étant ensuite soumis à une instruction par les services de l'Etat.

**RETOUR SOMMAIRE**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Donner un avis favorable à la création de cette zone de développement éolien (ZDE).

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le conseiller municipal spécial délégué

**Bernard JOURDAIN**

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bernard JOURDAIN**

Je vais vous rappeler les étapes qui ont été posées au niveau de la Communauté d'agglomération, les étapes qui marquent le lancement des études, car les communes étaient sollicitées par les entreprises privées pour installer des éoliennes sur leur territoire. C'est intéressant de solliciter la CAN pour avoir un projet commun et un projet de territoire. A partir de là, les études ont commencé et la Communauté d'agglomération a saisi la régie du 3D, qui est un organisme du SIEDS, pour faire les études. Vous voyez sur la carte, on a pris en compte toutes les études, ce qu'on appelle les ZPS, tous les sites classés, pour démontrer où étaient les zones qui restent en couleur blanche sur les zones possibles pour implanter les éoliennes. Vous voyez qu'il reste 3, 4 zones, sur Echiré, Saint Gelais, la nouvelle loi dit qu'il faut 5 éoliennes pour faire un parc, le parc du Marais est classé grand site classé, ce qui y interdit d'office les éoliennes. Donc, toutes les communes qui font partie des grands sites ne peuvent plus avoir d'éolienne. Il reste une zone sur Mauzé et La Rochénard. Cette carte montre que l'on tient compte, en plus de toutes les réglementations, que la CAN ait un périmètre de 12 kilomètres autour pour faire l'étude en plus du territoire de la CAN. Ça montre aussi que l'on tient compte des constructions des maisons, les éoliennes ne peuvent pas être à moins de 600 mètres des habitations. Ce qui fait que ça réduit les poches, et ici vous avez le parc. Donc, sur Niort, vous avez la zone qui se situe au dessus du Vallon D'Arty, la zone qui s'appelle Buffevent, pour arriver à cela on a tenu compte de la carte des vents, la carte nationale qui a été éditée par l'Ademe. Et donc, sur le territoire il y a la possibilité d'implanter des éoliennes à Echiré, Saint Gelais, une zone à Niort et une zone vers Mauzé. Ici, le projet, c'est de prendre une délibération pour accepter le fait de ces trois zones. Une fois que les zones seront votées chaque commune va s'emparer de la zone et devra déposer un dossier auprès de la préfecture pour la faire accepter. Et ce n'est pas parce que la zone est déclarée positive par la préfecture qu'on aura des éoliennes. Après avoir obtenu cette zone, il faudra déposer un permis de construire. Et là, c'est encore une démarche qui va nécessiter trois ou quatre ans avant de les voir sur le terrain. Donc, en règle générale, une fois que l'on a une ZDE, avant de voir une éolienne il faut trois, quatre ans. Donc, il vous est demandé d'accepter la ZDE sur le territoire de Niort.

**Jérôme BALOGE**

Sur cette délibération, notre position est claire et résolue. Non aux éoliennes, non aux éoliennes et non aux éoliennes. A quoi sert une éolienne ? A produire de l'électricité, elle en fait peu puisqu'une éolienne ne tourne en moyenne que 25% du temps. Elle n'existe que sur un temps court entre 10 et 15 ans les questions recyclage sont parfois très difficiles. La production d'électricité est aléatoire, il faut du vent, bien sûr, mais parfois il y en a de trop, donc ça ne fonctionne pas non plus. La production d'éolienne est la plupart du temps inadaptée aux réseaux électriques tels qu'ils existent, puisque les schémas français sont largement centralisés dans les systèmes de production. Donc, il y a les exigences et les complications de raccordements sur les réseaux qui peuvent être importants. Par ailleurs, l'éolienne produit de l'électricité mais elle ne remplace pas le pétrole, et l'électricité qu'elle produit est chère. C'est étonnant, nous venons de voter un vœu en disant que l'électricité risque de coûter cher. Et en même temps on nous demande de voter une délibération qui fait une électricité chère.

Elle est chère pour le moment, et en plus de l'achat de production net, il y a un prix de rachat fixé par l'Etat, qui est promis dans le désengagement de l'état pour une période royalement courte, puisqu'elle est pour 15 ans. Quid au-delà de la cherté de ce rachat, quid ensuite sur la production si cet engagement venait d'être retiré. En réalité, vous l'avez dit, ce sont des investisseurs privés, et on a bien l'impression que contre ça, on a cette facilité fiscale, dans certains cas, ou du rachat, vient de se développer comme certains collègues l'avaient dit dans cette salle, un capitalisme vert et qui croît sur le dos des finances de l'Etat.

## RETOUR SOMMAIRE

Les éoliennes sont très écologiques, c'est du béton et de l'acier. Une éolienne normale, c'est 400 m<sup>3</sup> de béton, il faut donc une bonne structure, avec un raccordement qui va avec, et installée à 600 mètres des principales habitations. C'est une production lointaine, il faut aller chercher en Allemagne ou ailleurs. Et surtout, je crois profondément que ça affecte nos paysages, et qui plus est par des hauteurs d'éoliennes de 90 à 120 mètres. Ce qui nous donne une idée du mat de ces éoliennes en question. Donc, c'est assez curieux que dans cette majorité, on a un potentiel écologique fort, mais le problème c'est qu'on nous parle d'Agenda 21, très bien, mais c'est du papier. Même si j'ai vu qu'il y aurait une prochaine concertation qui allait se développer à court terme. C'est un festival ! Téciverdi ! Pendant que l'on fait un festival sur l'arbre, on coupe les arbres sur la place de la Brèche. Et qui plus est, il n'y a aucune intention au niveau des fêtes de la commune et de l'agglomération sur la protection des fonciers agricoles qui s'épuisent à tout va et les constructions de ces éoliennes nous montrent encore que l'on fait peu de cas des espaces libres de notre commune. Donc, construire à Niort, et en me référant à un texte de loi, notamment le Grenelle II, certains articles parlent du développement de l'éolien qui doit être constitué en fonction de délimitations territoriales inscrites au schéma régional éolien. Moi, je ne vois pas dans la délibération de schéma régional éolien, pourtant il a été voté en 2006. On a des Conseillers régionaux dans cette salle. En fonction de notre potentiel éolien, je suis allé voir le schéma régional éolien et je m'aperçois que la commune de Niort est non seulement en deçà de la zone de potentiel, elle est en deçà de 5,5 mètres secondes. Elle est en fonction de possibilité de raccordement. Ce raccordement, en effet, est éloigné puisque c'est un raccordement terrestre avec des contraintes, il est à 600 mètres. Il est également en fonction du paysage. La charge du paysage a été considérablement renforcée, ce qui fait que les éoliennes doivent aussi dépendre d'une contrainte, que je ne vois pas apparaître, d'être à moins de 2 kilomètres d'un site classé. Alors, ce que je dis, je le dis, et je vous vois dubitatif, mais ça fait partie du jeu. Je fais un constat qui est à la fois personnel et que je retrouve dans un rapport parlementaire, la mission d'information sur l'énergie éolienne qui rend son rapport entre son rapporteur et le Président de la mission. Je vous cite quelques extraits qui m'ont frappé : « En tout état de cause, il n'y aura pas, il n'est pas certain que le choix départemental soit le mieux approprié pour définir une programmation particulière en activité éolienne. Les ZDE et les autres développements éoliens sont intervenus. Avant, chaque région disposait déjà de la faculté d'établir depuis 2003, un schéma régional éolien prenant compte par photographie des possibilités d'implantation. Les ZDE s'imposant à ces documents facultatifs de pré programmation régionale, qui sont donc ces schémas régionaux de développement éolien. Une orientation plus locale et donc plus sensible au lobbying. De plus le premier des trois critères énoncés par la loi, le potentiel et les moyens locaux n'ont sans doute pas été déterminants s'agissant des décisions de création des zones de développement éolien puis de l'implantation en leur sein de parcs. En réalité les dispositions ayant institué des ZDE ont été interprétées de telle sorte qu'elles ont contourné la volonté initiale du législateur. L'idée d'un zonage cohérent a été effectivement méconnue pour implanter des parcs qui ne comptent que quelques éoliennes, et nous sommes, en l'occurrence, dans ce cas d'espèce, me semble-t-il.

**Frank MICHEL**

L'avenir est dans le bouquet énergétique, c'est-à-dire la multiplicité des sources d'énergie et il faut sortir du nucléaire. Il faut en sortir, et tout le monde est d'accord là-dessus. De toutes les manières, la disponibilité en uranium nous y obligera et je ne veux même pas parler des conditions d'extraction de ce minerai ni du colonialisme qui va avec. Ça c'est une position qui est très claire. Donc, comment on fait ? Effectivement, en ce moment, et je rejoins une partie de vos propos, il n'y a pas d'énergie miracle. Les panneaux photovoltaïques ont leurs limites, les éoliennes ont leurs limites. Mais, je crois que l'avenir est dans la multiplicité des sources d'énergie renouvelable. Donc, il ne faut pas empêcher l'une ou l'autre de ces technologies de progresser, et je ne dis pas qu'il faut les implanter n'importe où, non plus.

**RETOUR SOMMAIRE**

Donc, dans le schéma de développement de l'éolien, au départ, et je rappelle que c'était sous le gouvernement de droite, où chaque propriétaire de petite parcelle pouvait imaginer de planter son éolienne, c'est comme cela que ça démarré, il y a eu des schémas de développement de l'éolien pour les regrouper par 5, alors peut-être n'est-ce pas suffisant, peut-être que l'on peut effectivement en parler, je rejoins une partie de vos critiques là-dessus. Mais de toutes les manières, là il ne s'agit pas d'adopter ce schéma, qui quand même fait cas de l'urbanisation, des lignes de hautes tensions, etc... Donc, il permet ces implantations dans des zones extrêmement limitées. Et je crois que pour l'intérêt général, et pour les générations futures, on ne peut pas empêcher le développement de quelques énergies que ce soit. Personnellement, je regrette que l'on ne puisse pas plus traiter sur la géothermie.

**Pascal DUFORESTEL**

Monsieur BALOGE, je vais vous faire un aveu, comme je sais que vous êtes discret, vous ne le répérez pas à la Présidente de région, je n'ai pas révisé mon schéma régional éolien avant de venir à ce Conseil municipal. Mais bon, vous-même vous vous prêtez à un nouvel exercice, après avoir voulu montrer les divergences supposées entre la CAN et la ville, vous voulez en évoquer entre la région et la ville. Mais, en l'occurrence, il y a vraiment que vous qui êtes vent debout devant l'éolien ce soir. Puisque la région s'inscrit, et vous devez le savoir, dans la diversification du bouquet énergétique que vient d'évoquer mon collègue Frank MICHEL. Et à ce titre, il défend l'éolien, le photovoltaïque mis à mal ces jours-ci par le gouvernement pour des raisons complètement contraires au développement d'une industrie du photovoltaïque en France. Et encore plus dans la région Poitou-Charentes car vous n'êtes pas sans savoir qu'avec l'aide des fonds européens 400 millions ont été investis pour que le photovoltaïque se développe, y compris en production. Et aujourd'hui, c'est le gouvernement qui bloque cette possibilité-là. Et puis, la biomasse, le bois énergie et sur l'ensemble de ces politiques-là, que ce soit le photovoltaïque, que ce soit le bois énergie, la CAN et la ville s'inscrivent complètement dans le développement de cette diversité et de ce bouquet énergétique.

**Bernard JOURDAIN**

Pour répondre à votre question, par exemple sur le recyclage aujourd'hui, la durée de vie d'une éolienne et son contrat de rachat est de 20 ans. Une éolienne peut faire beaucoup plus longtemps. Vous pouvez très bien changer les parties électriques en haut de l'éolienne qui permettent de poursuivre la durée de vie de l'éolienne. Si au bout de 20 ans, vous souhaitez enlever l'éolienne, le mât peut être en béton et peut être concassé et recyclé, la ferraille est recyclée. Au niveau agriculture, on a une obligation de rendre le terrain comme on l'a trouvé. Donc, on enlève une partie du béton, de manière à rendre la terre au dessus du béton qui va rester, à une surface suffisamment intéressante pour qu'un agriculteur puisse cultiver. Par rapport au coût de l'électricité, aujourd'hui si vous prenez le coût de l'électricité nucléaire, il est quand même énormément subventionné, et tous les coûts ne sont pas dedans. Et quand vous produisez 2 kilowatts d'électricité vous n'en avez qu'un seul pour la consommation. Ça aussi c'est très important. On doit aujourd'hui produire par rapport à nos territoires. C'est fini ces grandes lignes à haute tension qui traversent toute la France avec des centrales nucléaires, ce n'est plus possible. Il faut produire dans les territoires pour que les territoires consomment sur place. Et au niveau des réseaux, je tiens aussi à vous informer que l'on ne raccordera pas des éoliennes à 600 mètres, c'est beaucoup plus loin. Parce qu'aujourd'hui, il faut raccorder sur un poste source, vu la tension qu'on y met, c'est parfois à 2, 3, 4 ou 5 kilomètres. Mais on le fait aussi, parce qu'il faut des postes sources pour envoyer sur le réseau. Aujourd'hui, on est capable en terme de gestion de réseau, d'implanter des éoliennes, d'absorber en réseau la production des éoliennes comme on absorbe la production des photovoltaïques, peu importe la puissance du réseau aujourd'hui. Dans le département, on sait jouer entre la demande d'énergie et la production. Ça ne pose aucun problème aujourd'hui. Par rapport au service public ou service privé, aujourd'hui vous dites : « Capitalisons ».

**RETOUR SOMMAIRE**

Aujourd'hui, dans le département, le syndicat a investi sur les éoliennes, dans quelques années quand l'opération sera « rentable », les ressources qui viendront des éoliennes reviendront dans le syndicat et permettront de financer des opérations pour les collectivités. Comme l'effacement des réseaux, comme l'entretien des réseaux existants, parce que n'oublions pas dans quelques années avec la retombée on aura à se poser des questions : Comment on va entretenir les réseaux pour transporter l'électricité, il ne faut pas l'oublier. Donc, dans le syndicat il y a pleins d'enjeux aussi, et vous allez apercevoir dans les semaines qui arrivent, que le syndicat va emprunter pour pouvoir entretenir les réseaux des Deux-Sèvres. Sinon, on sait bien, comme dans d'autres pays européens, que l'on aura des difficultés à faire transporter de l'électricité. En dehors du schéma régional éolien, vous avez d'autres schémas qui sont aujourd'hui en révision. On a le schéma régional énergétique qui est en cours et on a le schéma régional énergie climat qui est aussi en cours. Et ces schémas vont reprendre le schéma éolien pour faire un projet global.

**Jérôme BALOGE**

Chercher des énergies alternatives, c'est en effet très important. Je note que ce schéma, qui est celui de la CAN, ne s'inscrit pas dans celui actuel du schéma régional. Et là, ça m'inquiète parce que les vents qu'on a compté à moins de 5,5 comme potentiel éolien il y a 4 ans, je ne vois pas pourquoi ils auraient subitement changé et que la carte deviendrait possible. Donc, on est quand même en limite de potentialité et la carte c'est vraiment la limite de ce qui est intéressant. Ce n'est vraiment pas une zone intéressante pour les niortais pour l'éolien. Qui plus est, on a une autre information intéressante, c'est le rôle qui est dévolu au syndicat, est-ce que ça veut dire que la discussion que vous aviez esquissée l'autre jour, Bernard JOURDAIN, évolue concernant les relations de la commune avec ces concessionnaires ?

**Frank MICHEL**

Juste par rapport à une sorte de planification écologique, énergétique en l'occurrence, c'est évidemment dans le cadre d'un secteur public. Je ne peux que regretter qu'il faille nous adapter, pour j'espère quelques mois seulement, à un cadre de privatisation où effectivement, c'est chaque acteur qui va développer ces choses et peut perdre de la cohérence dans l'idée d'un bouquet énergétique.

**Bernard JOURDAIN**

Pour répondre à votre question sur le Danemark, ce pays, effectivement aujourd'hui, refait ses éoliennes, mais ne les supprime pas forcément. Aujourd'hui, elles ont 10 ou 15 ans, elles faisaient 1 mégawatt et aujourd'hui on est capable de faire des éoliennes de 5 mégawatts, comme tout produit, ça évolue. Les éoliennes n'augmentent pas forcément en grandeur mais en hauteur, le mat de l'éolienne peut faire 90 mètres, 120 mètres. Donc aujourd'hui, le Danemark change ses éoliennes, en fait des plus puissantes. Nous avons de très bonnes relations avec les concessionnaires, l'autre jour c'était pour les rapports ErDF et GrDF. Les syndicats ont une partie du territoire et EDF une autre partie. J'ai une question à vous poser : Aujourd'hui, la France s'est engagée à dépasser les pourcentages au niveau européen, l'énergie renouvelable doit être à 23 % et en même temps le gouvernement s'engage à construire trois centrales nucléaires. Alors moi, j'aimerais savoir comment le gouvernement va respecter les 23 % de l'énergie renouvelable.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jérôme BALOGE

Il y a aussi des contraintes géographiques qui se posent à ce schéma. On voit beaucoup de contraintes : contrainte au niveau des lignes à haute tension, contrainte au niveau départemental. Et où est-ce qu'il passe le tracé ? J'aimerais bien voir figurer la contrainte du tracé.

Madame le Maire

Ce n'est pas une voie départementale. Donc là, vous anticipez. Je vais vous répondre pour vous dire : « Qui veut tuer son chat, l'accuse d'avoir la rage ». Et vous dire aussi que vous avez pris soin de lire un rapport fait par Serge POIGNANT, bien aidé par le Président à l'époque de la Commission de l'économie et du développement durable, dont on connaît l'aversion pour les éoliennes. C'était un rapport à charge contre l'éolien, qui a amené les progressistes à quitter l'élaboration de ce rapport. Oui, les progressistes, ceux qui croient à l'avenir, qui pensent qu'il faut lutter contre les gaz à effet de serre, qui pensent que les énergies renouvelables, certes ne remplaceront jamais d'autres énergies, mais sont indispensables si nous voulons préserver l'avenir. On sait très bien qui a fait ce rapport, j'aurais aimé que vous lisiez ce soir un certain nombre de choses qui sont passées en débat, au Grenelle de l'environnement. Ça aurait été de votre part, plus ouvert et plus démocratique.

La séance est levée.

PROCES-VERBAUX